1991 1992

ANNUAL REPORT

RAPPORT ANNUEL

Justice

Justice

NOV 1 1 1992

New Nouveau
Brunswick

93-02536/

1991-1992 Annual Report

Published by:
Department of Justice
Province of New Brunswick
P.O. Box 6000
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1
Canada

August 1992

Design Management:
Communications New Brunswick

Typesetting:
Queen's Printer for New Brunswick

Printing and Binding:
Printing Services, Supply and Services

ISBN 1-55048-723-X

ISSN 0839-9867

Printed in New Brunswick

Rapport annuel 1991-1992

Publié par:
Ministère de la Justice
Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Canada

Août 1992

Services de design:
Communications Nouveau-Brunswick

Photocomposition:
Imprimeur de la Reine pour le Nouveau-Brunswick

Imprimerie et reliure:
Services d'imprimerie, Approvisionnement et Services

ISBN 1-55048-723-X

ISSN 0839-9867

Imprimé au Nouveau-Brunswick

Think Recycling! Pensez à recycler!

1991 1992

ANNUAL REPORT

RAPPORT ANNUEL

Justice

Justice

New Nouveau
Brunswick

To The Honourable Gilbert Finn, O.C.
Lieutenant Governor of the
Province of New Brunswick

May it please Your Honour:

It is my pleasure to submit to Your Honour the Annual Report of the Department of Justice for the fiscal year 1 April 1991 to 31 March 1992.

Respectfully submitted,

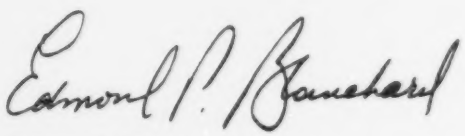

Edmond P. Blanchard, Q.C.
Attorney General and Minister of Justice

To the Honourable Edmond P. Blanchard, Q.C.
Attorney General and Minister of Justice
Legislative Assembly
Fredericton, New Brunswick

Dear Mr. Minister:

I am pleased to be able to present the Annual Report describing operations of the Department of Justice throughout the fiscal year 1991-92.

Respectfully submitted,

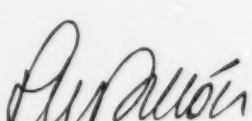

Paul M. LeBreton, Q.C.
Deputy Attorney General
and Deputy Minister of Justice

L'honorable Gilbert Finn, OC
Lieutenant-gouverneur de la province
du Nouveau-Brunswick

Plaise à Votre Honneur,

J'ai le plaisir de remettre à Votre Honneur le rapport annuel du ministère de la Justice pour l'exercice allant du 1er avril 1991 au 31 mars 1992.

Veuillez agréer, Votre Honneur, l'expression de ma haute considération.

Le procureur général et ministre de la Justice,

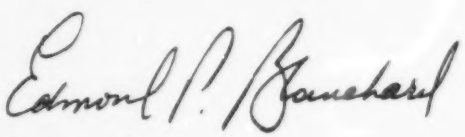

Edmond P. Blanchard, c.r.

L'honorable Edmond P. Blanchard, c.r.
Procureur général et ministre de la Justice
Assemblée législative
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Monsieur le Ministre,

Je suis heureux de vous présenter le rapport annuel faisant état des activités du ministère de la Justice au cours de l'exercice 1991-1992.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le procureur général adjoint et sous-ministre de la Justice,

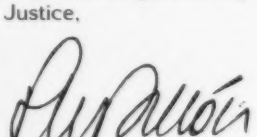

Paul M. LeBreton, c.r.

Table of Contents

Organizational Chart 6
Introduction 7
Mandate of the Department of Justice. 8
Roles and Functions of Attorney General/Minister of Justice. 8
Strategic Direction 9

ATTORNEY GENERAL DIVISION
Law Reform Branch 10
Legal Aid* 12
Legal Services Branch 13
Public Prosecutions Branch. 16

COURT SERVICES DIVISION
Court Administration. 18
Court of Appeal 19
Court of Queen's Bench 19
Provincial Court of New Brunswick 20

JUSTICE SERVICES DIVISION
Consumer Affairs Branch 25
Corporate and Trust Affairs Branch. 27
Credit Unions and Co-operatives Branch. 28
Examination of Financial Institutions Branch. . . 30
Expropriations Advisory Officer* 31
Insurance Branch 32
Rentalsman's Branch 34
Securities Administration Branch 35

ADMINISTRATIVE SERVICES DIVISION
Departmental Services Branch 37
Financial Services Branch. 37
Human Resource Services Branch 38
Information Systems Branch. 38

RESEARCH AND PLANNING BRANCH 40

APPENDICES
I. Statutes of New Brunswick under the Jurisdiction of the Minister of Justice and Attorney General 1991-92 . . 43
II. Revenue and Expenditures 46
III. Explanation of Variance Fiscal Year 1991-92 50

*not a Branch, but a responsibility of the Department

Table des matières

Organigramme 6
Introduction. 7
Mission du ministère de la Justice 8

Rôle du procureur général et ministre de la Justice . . 8
Plan directeur 9

DIVISION DU PROCUREUR GÉNÉRAL
Direction de la réforme du droit. 10
Aide juridique* 12
Direction des services juridiques 13
Direction des poursuites publiques 16

DIVISION DES SERVICES AUX TRIBUNAUX
Administration des tribunaux judiciaires 18
Cour d'appel 19
Cour du Banc de la Reine 19
Cour provinciale du Nouveau-Brunswick. 20

DIVISION DES SERVICES À LA JUSTICE
Direction des services à la consommation. 25
Direction des affaires corporatives et fiduciaires 27
Direction des caisses populaires et des coopératives. 28
Direction des examens des institutions financières. . . 30
Commissaire consultatif de l'expropriation* 31
Direction des assurances. 32
Direction du médiateur des loyers 34
Direction de l'administration des valeurs mobilières. . 35

DIVISION DES SERVICES ADMINISTRATIFS
Direction des services ministériels. 37
Direction des services financiers 37
Direction du service des ressources humaines. 38
Direction des systèmes informatiques 38

DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DE LA PLANIFICATION. 40

ANNEXES
I. Lois du Nouveau-Brunswick relevant de la compétence du ministre de la Justice et procureur général en 1991-92. 43
II. Recettes et dépenses 46
III. Explications des écarts pour l'exercice 1991-1992 50

* N'est pas une direction, mais relève du Ministère

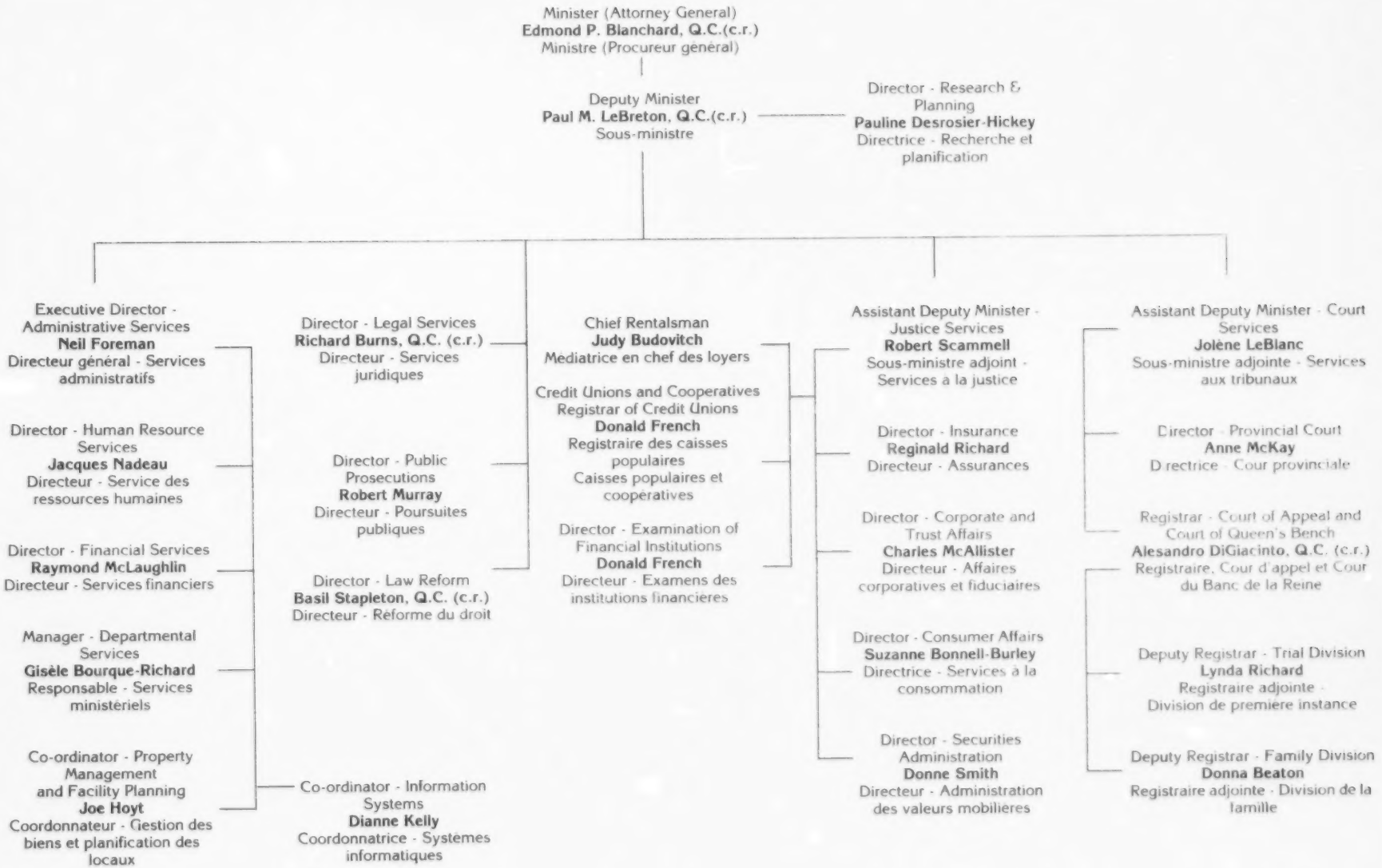
Minister (Attorney General)
Edmond P. Blanchard, Q.C.(c.r.)
Ministre (Procureur général)
Deputy Minister
Paul M. LeBreton, Q.C.(c.r.)
Sous-ministre
Director - Research & Planning
Pauline Desrosier-Hickey
Directrice - Recherche et planification
Executive Director - Administrative Services
Neil Foreman
Directeur général - Services administratifs
Director - Human Resource Services
Jacques Nadeau
Directeur - Service des ressources humaines
Director - Financial Services
Raymond McLaughlin
Directeur - Services financiers
Manager - Departmental Services
Gisèle Bourque-Richard
Responsable - Services ministériels
Co-ordinator - Property Management and Facility Planning
Joe Hoyt
Coordonnateur - Gestion des biens et planification des locaux
Director - Legal Services
Richard Burns, Q.C. (c.r.)
Directeur - Services juridiques
Director - Public Prosecutions
Robert Murray
Directeur - Poursuites publiques
Director - Law Reform
Basil Stapleton, Q.C. (c.r.)
Directeur - Réforme du droit
Co-ordinator - Information Systems
Dianne Kelly
Coordonnatrice - Systèmes informatiques
Chief Rentalsman
Judy Budovitch
Mediatrice en chef des loyers
Credit Unions and Cooperatives Registrar of Credit Unions
Donald French
Registraire des caisses populaires
Caisses populaires et coopératives
Director - Examination of Financial Institutions
Donald French
Directeur - Examens des institutions financieres
Assistant Deputy Minister - Justice Services
Robert Scammell
Sous-ministre adjoint - Services à la justice
Director - Insurance
Reginald Richard
Directeur - Assurances
Director - Corporate and Trust Affairs
Charles McAllister
Directeur - Affaires corporatives et fiduciaires
Director - Consumer Affairs
Suzanne Bonnell-Burley
Directrice - Services à la consommation
Director - Securities Administration
Donne Smith
Directeur - Administration des valeurs mobilieres
Assistant Deputy Minister - Court Services
Jolène LeBlanc
Sous-ministre adjointe - Services aux tribunaux
Director - Provincial Court
Anne McKay
Directrice - Cour provinciale
Registrar - Court of Appeal and Court of Queen's Bench
Alesandro DiGiacinto, Q.C. (c.r.)
Registraire, Cour d'appel et Cour du Banc de la Reine
Deputy Registrar - Trial Division
Lynda Richard
Registraire adjointe - Division de première instance
Deputy Registrar - Family Division
Donna Beaton
Registraire adjointe - Division de la famille

Introduction

The Annual Report of the Department of Justice for 1991-92 reflects several significant policy and program initiatives and organizational changes which were implemented during the year.

In 1991-92, management undertook a commitment to involve staff in defining a new direction for the Department. A strategic plan document was prepared for distribution to all Justice Department employees. The document outlines for employees the strategic direction of the Department and describes the values which the Department wishes to uphold. Preparations were made for a series of province-wide senior management/employee consultations early in the 1992-93 fiscal year.

During the 1991-92 fiscal year, preparations were completed for implementation of the Family Support Orders Service early in the 1992-93 fiscal year. The Family Support Orders Service is a major attempt by the Government to enhance a support recipient's ability to collect monies owing on family support orders. New amendments to the *Family Services Act* provide for automatic remedies in as many cases as possible, without the necessity of an enforcement hearing before a judge in each instance of default.

Work on the Quality of Service project which commenced during the previous fiscal year was completed during the 1991-92 fiscal year. The objective of the project was to improve the quality of services offered by the Court Services Division to its clients and users, and to measure the Department's effectiveness in serving the public. The project involved a series of consultations with staff, the judiciary, the Bar and enforcement agencies. A final report is due in fiscal year 1992-93.

Introduction

Le rapport annuel du ministère de la Justice pour l'exercice 1991-1992 fait état de plusieurs initiatives importantes prises en matière de politique et de programmes, de même que des changements survenus dans l'organisation du Ministère au cours de l'exercice.

En 1991-1992, les cadres supérieurs se sont engagés à associer le personnel à la définition d'une nouvelle orientation pour le Ministère. Un plan stratégique a été préparé, puis distribué à tous les employés du ministère de la Justice. Le document explique l'orientation qu'entend prendre le Ministère et décrit les valeurs que celui-ci désire soutenir. Des mesures ont été prises en vue de tenir dans toute la province une série de consultations entre les cadres supérieurs et les employés au début de l'exercice 1992-1993.

Au cours de l'exercice 1991-1992, on a fait tous les préparatifs nécessaires à la mise en oeuvre du Service des ordonnances de soutien familial dès le début de l'exercice suivant. Ce service représente une importante tentative du gouvernement d'aider les bénéficiaires à recouvrer les prestations auxquelles ils ont droit en vertu d'ordonnances de soutien. Les nouvelles modifications apportées à la *Loi sur les services à la famille* permettent, dans le plus grand nombre de cas possible, de bénéficier automatiquement des recours en exécution des ordonnances de soutien sans avoir à se présenter devant un juge chaque fois que les paiements sont en défaut.

Le projet visant la qualité des services, qui a été amorcé au cours de l'exercice précédent, s'est terminé au cours de l'exercice 1991-1992. Son objet était d'améliorer la qualité des services offerts aux clients et aux utilisateurs par la Division des services aux tribunaux et de mesurer l'efficacité des services que le Ministère assure au public. Le projet comportait une série de consultations avec le personnel, la magistrature, le barreau et les organismes responsables de l'application de la loi. Le rapport final devrait être présenté au cours de l'exercice 1992-1993.

Mandate of the Department of Justice

The mandate of the Department of Justice is to ensure the impartial administration of justice and to ensure protection of the public interest through the dual offices of the Attorney General and Minister of Justice.

To carry out its mandate, the Department is organized into four main functional divisions as well as the Research and Planning Branch: Attorney General, Court Services, Justice Services and Administrative Services. Each division is made up of branches with operational responsibility for special programs and services. At times, the administration of justice requires the joint effort and cooperation of several branches, each contributing its own expertise to attain common objectives.

Roles and Functions of the Attorney General and Minister of Justice

The *Executive Council Act* of New Brunswick empowers the Lieutenant Governor to appoint from among the members of the Executive Council an Attorney General who must also be Minister of Justice for the Province.

This dual role encompasses a variety of functions. The Attorney General of the Province, as the first law officer of the Crown, holds one of the original offices of the former British colony. This role now has more than two hundred years of history. However, many of the duties of the Minister of Justice, which are assigned by statute or executive act, are of relatively recent origin.

The Attorney General is entrusted with the responsibility:

- to represent the Crown in matters of civil litigation;
- to provide legal services to all government departments and agencies;
- to represent the Crown where public rights of concern to the Provincial Government are being questioned;
- to administer criminal justice in the province, and to prosecute all offences under the *Criminal Code* of Canada, and the statutes of New Brunswick;

Mission du ministère de la Justice

Le ministère de la Justice a pour mission d'assurer l'administration impartiale de la justice et la protection de l'intérêt public par le double portefeuille du procureur général et ministre de la Justice.

Pour s'acquitter de cette mission, le Ministère compte quatre grandes divisions fonctionnelles en plus de la Direction de la recherche et de la planification : la Division du procureur général, la Division des services aux tribunaux, la Division des services à la justice et la Division des services administratifs. Chaque division comprend plusieurs directions assumant chacune la responsabilité de programmes et de services particuliers. Il arrive que l'administration de la justice exige la collaboration de plusieurs directions qui joignent leurs efforts, chacune dans son domaine de compétence, pour la réalisation d'objectifs communs.

Rôle du procureur général et ministre de la Justice

La *Loi sur le Conseil exécutif* du Nouveau-Brunswick habilite le lieutenant-gouverneur à désigner parmi les membres du Conseil exécutif un procureur général qui sera également ministre de la Justice de la province.

Ce double rôle englobe diverses responsabilités. En sa qualité de premier conseiller juridique de la Couronne, le procureur général de la province assume une fonction qui remonte au début de la colonie britannique, il y a plus de deux cents ans. Par contre, un bon nombre de ses responsabilités de ministre de la Justice, qui lui sont conférées par des lois ou des décrets, sont assez récentes.

Le mandat du procureur général est le suivant :

- représenter la Couronne dans les instances civiles;
- fournir des services juridiques à tous les ministères et organismes du gouvernement;
- représenter la Couronne lorsque des droits d'intérêt public qui concernent le gouvernement provincial sont en cause;
- administrer la justice en matière criminelle dans la province et poursuivre tous les auteurs d'infractions au *Code criminel* du Canada et à la législation du Nouveau-Brunswick;

- to provide advice to the Government on proposed legislation, to carry out studies for the reform of law, and to provide legislative drafting service for the Government.

The Minister of Justice is entrusted with the following duties:

- to administer court services;
- to administer corporate and trust affairs and to regulate trust companies;
- to regulate the insurance industry;
- to regulate the securities industry;
- to administer and regulate co-operatives and credit unions;
- to conduct examinations of financial institutions;
- to administer consumer affairs;
- to administer the rentalsman's office;
- to co-ordinate the research, planning and evaluation of all aspects of the administration of justice in the province.

Strategic Direction

During 1991-92 the Department continued its efforts to strengthen existing programs and to develop new ones to serve the current needs of citizens. A comprehensive review of the strategic direction of the Department was conducted and is expressed in the goals outlined below. These will guide the activities of the department over the next three to five years.

Human Resource Management

To develop and implement a comprehensive human resource management strategy.

Promoting Effective Communication

To have effective internal and external communication.

Ensuring Access of Justice

To promote the development of vehicles that provide access to justice for all.

Delivery of Quality Services

To deliver quality services while maintaining the balance between demand and available resources.

- conseiller le gouvernement sur les propositions législatives, effectuer des études de réforme du droit et fournir des services de rédaction législative au gouvernement.

Le ministre de la Justice a le mandat suivant :

- administrer les services aux tribunaux;
- administrer les affaires corporatives et fiduciaires et réglementer les compagnies de fiducie;
- réglementer l'industrie des assurances;
- réglementer l'industrie des valeurs;
- administrer et réglementer les coopératives et les caisses populaires;
- examiner les institutions financières;
- administrer les services à la consommation;
- administrer le bureau du médiateur des loyers;
- coordonner la recherche, la planification et l'évaluation de tous les aspects de l'administration de la justice dans la province.

Plan directeur

Au cours de l'exercice 1991-1992, le Ministère a poursuivi ses efforts en vue de renforcer les programmes existants et d'élaborer de nouveaux programmes destinés à répondre aux besoins courants des citoyens. Le plan directeur du Ministère a fait l'objet d'une évaluation générale dont les résultats sont formulés dans les objectifs exposés ci-dessous. Ces objectifs guideront les activités du Ministère au cours des trois à cinq prochaines années.

Gestion des ressources humaines

Élaborer et mettre en oeuvre une stratégie générale de gestion des ressources humaines.

Promotion de la communication efficace

Assurer une communication efficace au sein du Ministère et avec l'extérieur.

Accès à la justice

Faire la promotion de programmes permettant à tous d'avoir accès à la justice.

Prestation de services de qualité

Assurer la prestation de services de qualité tout en maintenant l'équilibre entre la demande et les ressources disponibles.

Optimal Use of Technology

To optimize the use of technology in the management and delivery of services.

Attorney General Division

This division includes: Law Reform Branch; responsibility for Legal Aid; Legal Services Branch and Public Prosecutions Branch.

Law Reform Branch

This Branch provides a central legislative drafting service to Government departments and agencies, conducts legal research, coordinates the translation of documents for the Department, creates and updates data bases of public statutes and regulations and provides a public legal education service. The Legal Research, Translation, and Computerization Section conducts computer searches on request; researches legislative initiatives nation-wide; and provides legal advice for the Clerk of the Executive Council on Cabinet agenda items. The legal research function includes the on-going review of common law and statute law to identify areas in need of reform.

The Legislative Drafting Section prepares, in both official languages, all Bills in the Government's legislative program, and all regulations under the Public Statutes of New Brunswick. This section also includes the Office of the Registrar of Regulations which files all regulations coming under the *Regulations Act.*

Public Legal Education and Information Service for New Brunswick (PLEIS-NB) was established in the Law Reform Branch in 1989 on a pilot project basis. Although it was privatized in 1991, it continues to operate out of the Branch. Jointly funded by the provincial and federal Departments of Justice and the N.B. Law Foundation, its purpose is to provide a variety of services designed to make the public more aware of their legal rights and obligations.

Utilisation optimale de la technologie

Optimiser l'utilisation de la technologie dans la gestion et la prestation des services.

Division du procureur général

La Division du procureur général comprend la Direction de la réforme du droit, la responsabilité de l'Aide juridique, la Direction des services juridiques et la Direction des poursuites publiques.

Direction de la réforme du droit

Cette direction fournit un service central de rédaction législative aux ministères et aux organismes gouvernementaux, effectue des recherches juridiques, coordonne la traduction de documents pour le Ministère, crée et met à jour des bases de données sur les lois et règlements d'intérêt public et assure un service d'éducation juridique à l'intention du public. Les sections de la recherche juridique ainsi que de la traduction et de l'informatique juridiques effectuent, sur demande, des recherches informatisées; elles font des recherches sur les initiatives législatives dans tout le Canada; elles donnent des conseils juridiques au greffier du Conseil exécutif sur les questions à l'ordre du jour du Cabinet. Les recherches juridiques effectuées incluent l'examen continuel de la common law et de la législation pour déterminer les points qui doivent faire l'objet d'une réforme.

La Section de la rédaction législative rédige, dans les deux langues officielles, tous les projets de loi du programme législatif du gouvernement et tous les règlements établis en vertu des lois d'intérêt public du Nouveau-Brunswick. Cette section comprend aussi le bureau du registraire des règlements, où sont déposés tous les règlements qui tombent sous le régime de la *Loi sur les règlements.*

Le Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (SPEIJ-NB) a été établi au sein de la Direction de la réforme du droit en 1989 comme projet-pilote. Bien que ce service ait été privatisé en 1991, il continue d'être assuré à partir des bureaux de la Direction. Financé conjointement par les ministères provincial et fédéral de la justice et la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick, la mission de ce service est d'offrir divers services conçus pour mieux sensibiliser le public à ses droits et obligations juridiques.

Highlights

Internal Service

- Legislation: There were 70 bills drafted in the Legislative Drafting Section and introduced during the 1991 Session. As well, 187 regulations were drafted and enacted during the fiscal year. A project which involved drafting and updating of chapter outlines for all public statutes was completed in the fiscal year.

- Legal Research: Among the major subjects dealt with during the fiscal year were: succession law amendments (legislation was enacted and is awaiting proclamation); arbitration (new *Arbitration Act* enacted); credit unions (Bill for a new *Credit Unions Act* introduced); administrative tribunal procedures (discussion paper distributed for consultation) and mechanics' liens (discussion paper in preparation).

- Translation: For the fiscal year 1991-1992 the Branch was responsible for translation or revision of 79 documents of a legal nature other than statutes and regulations.

External Service

- Participation in the Uniform Law Conference of Canada, the Law Reform Conference of Canada, the Canadian Legal Information Centre, the Association of Parliamentary Counsel of Canada Conference and Chief Legislative Crown Counsel Meeting and the National Program for the Administration of Justice in the Two Official Languages (PAJLO).

- Delivery of the Legislative Drafting Segment of the Bar Admission Course.

- Co-chairing a national working group on Gender Bias in the Justice System.

- Deputy Minister co-chair of the Canadian Legal Information Centre (CLIC) National Task Force to examine options for making government databases on law available to the legal profession and the public.

- Editing the Solicitors' Journal.

- Delivering public legal education services.

Faits saillants

Activités internes

- Mesures législatives : Au cours de la session de 1991, 70 projets de loi rédigés par la Section de la rédaction législative ont été déposés. Au cours de l'exercice 1991-1992, 187 règlements ont été rédigés et décrétés. Le projet d'élaboration et de mise à jour des sommaires des lois d'intérêt public a été réalisé au cours de l'exercice.

- Recherche juridique : Au cours de l'exercice, les principaux projets de recherche ont porté sur les points suivants : modifications au droit successoral (la loi a été édictée et doit faire l'objet d'une proclamation), arbitrage (nouvelle *Loi sur l'arbitrage* édictée), caisses populaires (projet d'une nouvelle *Loi sur les caisses populaires* déposé), procédure devant les tribunaux administratifs (document de travail distribué pour consultation) et privilèges des constructeurs et des fournisseurs de matériaux (document de travail en préparation).

- Traduction : Pour l'exercice 1991-1992, la Direction a été responsable de la traduction ou de la révision de 79 documents de nature juridique autres que les lois et les règlements.

Activités externes

- Participation à la Conférence sur l'uniformisation des lois au Canada, à la Conférence sur la réforme du droit au Canada, aux activités du Centre canadien d'information juridique, à la Conférence de l'Association des conseillers parlementaires du Canada et réunion des conseillers seniors en législation ainsi qu'au Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles (PAJLO).

- Enseignement du module du cours de préparation au barreau portant sur la rédaction législative.

- Coprésidence d'un groupe de travail national sur la discrimination fondée sur le sexe dans le système judiciaire.

- Participation du sous-ministre à titre de coprésident d'un groupe de travail national établi par le Centre canadien d'information juridique (CCIJ) pour étudier la possibilité de permettre aux juristes et au public d'avoir accès aux bases de données juridiques des gouvernements.

- Collaboration à la rédaction du Bulletin des avocats.

- Prestation des services publics d'éducation juridique.

Legal Aid

Legal Aid New Brunswick provides legal services for those residents of the province who could not otherwise afford the services of a lawyer. The Minister of Justice has general responsibility for the legal aid program that is administered by the Law Society of New Brunswick.

Application for assistance can be made at any of the eight regional legal aid offices maintained by the Law Society of New Brunswick. Eligibility is determined on the basis of legal merit and established financial criteria. Once a legal aid certificate is obtained, the recipient can retain any lawyer in that area who accepts legal aid cases. Duty Counsel are available in particular courts daily.

Legal Aid New Brunswick participates in a nation-wide cooperative agreement that allows legal services to be provided to non-resident applicants in New Brunswick and to New Brunswick residents who require legal services in another province.

Highlights

- During the fiscal year, duty counsel rendered assistance to persons charged with 24,818 offences. Criminal Code offences amounted to 64 per cent of the total criminal legal aid; young offenders' offences amounted to 22 per cent of the workload. Out of a total of 2,996 applications for criminal legal aid, 2,207 certificates were issued in fiscal 1991-92.

- Since 1989-90, the Law Foundation of New Brunswick and the Province have cost-shared a family law service with a total budget of $500,000. At that time, the Foundation agreed to continue this arrangement for a period of five years. In 1991-92, the provincial government contributed $3,589,200 to Legal Aid New Brunswick. These funds supported both civil and criminal legal aid.

- The Criminal and Young Offender services of Legal Aid New Brunswick are cost shared by the federal and provincial governments.

Aide juridique

L'aide juridique du Nouveau-Brunswick fournit des services juridiques aux résidents de la province qui n'ont pas les moyens d'engager un avocat. Le ministre de la Justice a la responsabilité générale du programme d'aide juridique, qui est administré par le Barreau du Nouveau-Brunswick.

Les demandes d'aide juridique peuvent être faites à n'importe lequel des huit bureaux régionaux administrés par le Barreau du Nouveau-Brunswick. L'admissibilité des demandes est évaluée en fonction de leur mérite juridique et de critères financiers précis. Les personnes qui ont obtenu un certificat d'aide juridique peuvent retenir les services de tout avocat qui pratique dans la région et participe au programme. Des avocats de service sont disponibles chaque jour dans certaines cours.

L'aide juridique du Nouveau-Brunswick participe à une entente nationale visant à fournir des services juridiques à des requérants d'autres provinces au Nouveau-Brunswick et à des requérants de la province qui ont besoin de services juridiques dans une autre province.

Faits saillants

- Au cours de l'exercice, les avocats de service ont prêté assistance à des personnes accusées de 24 818 infractions. Les infractions au *Code criminel* représentaient 64 p. 100 des cas qui ont bénéficié d'une aide juridique en matière criminelle; les infractions commises par des jeunes contrevenants constituaient 22 p. 100 de la charge de travail. Sur un total de 2 996 demandes d'aide juridique en matière criminelle présentées au cours de l'exercice, 2 207 ont donné lieu à la délivrance d'un certificat.

- Depuis 1989-1990, la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick et la province ont partagé le coût d'un service d'aide juridique en matière de droit de la famille dont le budget totalisait 500 000 $. La Fondation acceptait à ce moment de prolonger cet arrangement pour cinq années. Par ailleurs, en 1991-1992, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a affecté la somme de 3 589 200 $ à l'aide juridique en matière civile et en matière criminelle.

- Le coût des services d'aide juridique au Nouveau-Brunswick s'adressant aux adultes et aux jeunes contrevenants en matière criminelle est partagé entre les gouvernements fédéral et provincial.

Legal Services Branch

The Legal Services Branch is the Government's full service law firm providing legal advice and representation to all Government departments and agencies, together with representing the Attorney General in matters of civil and constitutional litigation. The Branch combines legal expertise in various areas of practice, including administrative law; business, corporate, commercial, construction and advocacy law; correctional and policing services law; educational, environmental and health law; financial services and insolvency; insurance, labour and employment law; landlord and tenant law; motor vehicle; municipal; natural resources law; real property; transportation and taxation law. Among the services provided are:

- civil legal advice and services to the Government;
- preparation of complex commercial documentation;
- legal advice on constitutional matters including the *Charter of Rights & Freedoms*;

- civil and constitutional litigation, representing the Government in cases before the Supreme Court of Canada and all superior courts of the province, in addition to appearing before administrative boards and federal and provincial tribunals in a wide variety of matters;

- legal advice as to Crown liability as a result of governmental programs and activities;

- providing advice to and representing the Attorney General at Lieutenant-Governor Review Board Hearings;
- providing legal advice regarding compensation of victims of crime;
- with the Public Prosecutions Branch, providing advice to the Government on quasi-criminal matters under various provincial statutes;

- providing constitutional advice to the Public Prosecutions Branch in criminal matters in which Charter issues have been raised;

- legal research for opinions and litigation on selected topics;
- participation in federal-provincial negotiations and agreements;
- legal advice and opinions respecting the development of legislation and regulations.

Direction des services juridiques

La Direction des services juridiques est le service du contentieux du gouvernement fournissant des services de consultation et de représentation juridiques à tous les ministères et organismes du gouvernement; elle représente également le procureur général dans les litiges en matière civile et constitutionnelle. La Direction réunit des compétences juridiques dans divers domaines du droit, y compris le droit administratif, le droit des affaires, le droit des corporations, le droit commercial, le droit de la construction, le contentieux, le droit en matière de services correctionnels et de services de police, le droit de l'éducation, le droit de l'environnement et le droit de la santé, les services financiers et l'insolvabilité, le droit des assurances, le droit du travail et de l'emploi, le droit des propriétaires et locataires, le droit en matière de véhicules à moteur, le droit municipal, le droit des ressources naturelles, le droit des biens réels, le droit du transport et le droit fiscal. Elle offre notamment les services suivants :

- conseils et services juridiques au gouvernement en matière civile ;
- préparation de documents commerciaux complexes;

- conseils juridiques sur des questions constitutionnelles, notamment sur la *Charte des droits et libertés*;
- représentation du gouvernement en matière civile et constitutionnelle dans les causes entendues par la Cour suprême du Canada et toutes les cours supérieures de la province; comparution devant des organismes administratifs et devant les tribunaux administratifs fédéraux et provinciaux dans une grande variété d'affaires;
- conseils juridiques sur la responsabilité civile de la Couronne découlant des programmes et des activités du gouvernement;
- conseils au procureur général et représentation de ce dernier dans les audiences de la commission d'examen établie par le lieutenant-gouverneur;
- conseils juridiques en matière d'indemnisation des victimes d'actes criminels;
- en collaboration avec la Direction des poursuites publiques, conseils au gouvernement sur des questions quasi criminelles sous le régime de diverses lois provinciales;
- conseils en matière constitutionnelle à la Direction des poursuites publiques sur des points litigieux concernant la *Charte des droits et libertés* soulevés dans des poursuites criminelles;
- recherches juridiques sur des sujets particuliers en vue de formuler des opinions et de régler des litiges;
- participation aux négociations et aux accords entre le fédéral et la province;
- conseils et avis juridiques sur l'élaboration des lois et des règlements.

Highlights

Litigation

Administrative Tribunals

- In the area of Labour Law the Legal Services Branch represented the Board of Management in 121 adjudication files and Public Service Relations Board hearings in the fiscal year ending March 31, 1992.

- The Branch also represented several government departments at hearings before various administrative boards and tribunals including: Office of the Administrator of Securities, Public Utilities Board, Provincial Planning Appeal Board and Human Rights Board of Inquiry.

Courts

- The Branch was involved in litigation in the Supreme Court of Canada, the Court of Appeal of New Brunswick and the Court of Queen's Bench of New Brunswick.

- **In the Court of Appeal of New Brunswick** significant issues affecting the Crown were dealt with including:

  - an appeal concerning method of valuation of an office/commercial property for assessment purposes;

  - an appeal related to barring publicity during a criminal proceeding;

  - an appeal related to lawful seizure of property;

  - appeals concerning procedural fairness in revoking driving privileges and factors to be considered when reinstating driving privileges;

  - an appeal concerning authority to lay-off employees based on discontinuance of a function under the *Civil Service Act.*

- **In the Court of Queen's Bench,** the Branch was involved in several significant cases, some of which included defending the Province in actions or applications:

Faits saillants

Affaires portées devant les tribunaux

Tribunaux administratifs

- En matière de droit du travail, la Direction des services juridiques a représenté le Conseil de gestion dans 121 audiences devant la Commission des relations de travail dans les services publics et dossiers d'arbitrage au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1992.

- La Direction a également représenté plusieurs ministères aux audiences devant divers commissions et tribunaux administratifs, notamment le bureau de l'administrateur des valeurs mobilières, la Commission des entreprises de service public, la Commission provinciale d'appel en matière d'urbanisme et une commission d'enquête établie sous le régime de la *Loi sur les droits de la personne.*

Tribunaux judiciaires

- La Direction a pris part à des causes entendues par la Cour suprême du Canada, la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick et la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick.

- **Devant la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick,** des questions importantes touchant la Couronne ont été traitées, notamment :

  - un appel relatif à la méthode d'évaluation d'un bureau ou d'un bien commercial à des fins d'évaluation;

  - un appel concernant l'interdiction de publication au cours d'un procès criminel;

  - un appel portant sur la saisie légale de biens;

  - des appels concernant l'équité procédurale dans la révocation des droits de conducteur et les facteurs dont il faut tenir compte dans le rétablissement de ces droits;

  - un appel portant sur le pouvoir de licencier des employés lors de la suppression d'une fonction sous le régime de la *Loi sur la Fonction publique.*

- **Devant la Cour du Banc de la Reine,** la Direction a pris part à plusieurs causes importantes, dont certaines pour assurer la défense de la Province dans des actions ou des requêtes :

- claiming that Liquor Licensing Board and Human Rights Commission boards of inquiry exceeded their jurisdictions;

- claiming that the provincial wood supply policy and provincial Sunday shopping regulations were invalid;

- claiming damages arising from: a highway accident, interference with use and enjoyment of property, wrongful dismissal and infringement of rights guaranteed under the Charter of Rights;

- claiming orders to: overturn a coroner's verdict, prevent sale of a fishing vessel by a government department, direct a stay of proceeding where an application to the Supreme Court of Canada was pending and quash a search warrant issued by the Provincial Court;

- claiming compensation for property expropriated for highway use;

- obtaining a judgement against an insurance company for damages due to fire.

In addition the Branch represented the Board of Management in several applications seeking judicial review of labour adjudication decisions.

The Branch also represented the Unsatisfied Judgment Fund in numerous actions claiming damages for loss of life and/or injuries.

Other Matters

- The Branch continued to use and enhance the Legal Activity Tracking System (LAT) to record work performed for client departments.

- The Branch completed a review of its operations and is currently in the process of implementing the recommendations made by the study.

- prétendant que la Commission des licences et permis d'alcool et des commissions d'enquête de la Commission des droits de la personne avaient outrepassé leur compétence;

- prétendant que la politique provinciale en matière d'approvisionnement en bois et le règlement provincial sur l'ouverture des magasins le dimanche étaient invalides;

- réclamant des dommages-intérêts par suite d'un accident de la route, d'une entrave à l'usage et à la jouissance de biens, d'un congédiement injustifié et d'une violation de droits garantis par la *Charte des droits;*

- sollicitant des ordonnances aux fins suivantes : infirmer un verdict du coroner, empêcher la vente d'un navire de pêche par un ministère, ordonner la suspension d'une procédure lorsqu'une requête à la Cour suprême du Canada était en cours et annuler un mandat de perquisition décerné par la Cour provinciale;

- demandant une indemnisation au titre de biens expropriés en vue de la construction d'une route;

- demandant que jugement soit inscrit contre une compagnie d'assurance en raison de dommages résultant d'un incendie.

En outre, la Direction a représenté le Conseil de gestion dans plusieurs demandes sollicitant la révision judiciaire de décisions rendues dans des causes d'arbitrage en matière de relations de travail.

La Direction a également représenté le Fonds des jugements inexécutés dans plusieurs actions demandant des dommages-intérêts à la suite de décès ou de blessures.

Autres questions

- La Direction a continué à utiliser et à améliorer l'application du Système de repérage des activités juridiques (SRAJ), utilisé pour enregistrer le travail accompli pour les ministères clients.

- La Direction a terminé l'étude de ses opérations et procède actuellement à la mise en oeuvre des recommandations formulées.

Public Prosecutions Branch

The Public Prosecutions Branch presents the Crown's case in the prosecution of offences under the *Criminal Code* of Canada, the *Young Offenders Act*, and other federal and provincial statutes, in all courts in the province and in the Supreme Court of Canada.

In addition, Crown prosecutors appear in cases of family support enforcement and child protection applications under the *Family Services Act*. The Branch also prosecutes family violence cases, violations under the *Liquor Control Act*, the *Motor Vehicle Act*, the *Fish and Wildlife Act*, and other public statutes. It provides advice and guidance in investigations and prosecutions to law enforcement officers in the province and participates in the development and implementation of criminal law policies.

The central office provides legal advice to the Attorney General and Deputy Attorney General in matters regarding the administration and enforcement of criminal justice in the province. Specific responsibilities within the central unit include supervision of commercial crime prosecutions, family law matters, quasi-criminal prosecutions under provincial statutes and criminal appeal cases involving the *Charter of Rights and Freedoms*. The unit handles complaints of alleged criminal conduct against the police and other law enforcement personnel. Processing wiretap applications, prosecutions referred to the Central Office because of possible conflict of interest and certain appeals before the Court of Appeal of New Brunswick and the Supreme Court of Canada fall within the mandate of this unit.

The 15 local offices advise police in determining whether prosecution is justified. When charges proceed to trial, the Crown prosecutors in these offices are responsible for conducting prosecutions and related litigation in their areas.

Highlights

- During the fiscal year, there were 2,976 cases involving young persons between the ages of 12 and 17 who were charged with 5,399 offences under the *Young Offenders Act* compared to 4,616 offences in 1990-91. Fifty-six per cent of the charges disposed of involved sixteen and seventeen year-old persons. The charges were disposed of in Youth Court.

Direction des poursuites publiques

La Direction des poursuites publiques représente la Couronne dans la poursuite des infractions visées au *Code criminel* du Canada, à la *Loi sur les jeunes contrevenants* et à d'autres lois fédérales et provinciales, devant toutes les cours de la province ainsi qu'à la Cour suprême du Canada.

De plus, les procureurs de la Couronne comparaissent dans des causes traitant de l'exécution des ordonnances de soutien et de demandes de protection de l'enfance sous le régime de la *Loi sur les services à la famille*. La Direction intente aussi des poursuites dans les cas de violence au foyer ainsi que de violations à la *Loi sur la réglementation des alcools*, à la *Loi sur les véhicules à moteur*, à la *Loi sur la pêche sportive et la chasse* et aux autres lois d'intérêt public. Elle conseille et guide les agents d'application de la loi de la province en matière d'enquêtes et de poursuites et participe à l'élaboration et à la mise en oeuvre de lignes directrices relatives au droit criminel.

Le bureau central fournit des conseils juridiques au procureur général et au procureur général adjoint sur les questions concernant l'administration et l'application de la justice criminelle dans la province. Il est chargé en particulier de superviser les poursuites criminelles en matière commerciale, les questions de droit de la famille, les poursuites quasi criminelles en vertu de lois provinciales et les appels en matière criminelle touchant la *Charte des droits et libertés*. Il s'occupe des plaintes invoquant une conduite criminelle portées contre des policiers ou d'autres agents d'application de la loi. Il est également chargé des demandes d'autorisation d'écoute électronique, des poursuites qui lui sont renvoyées en raison de conflits d'intérêt possibles, ainsi que de certains appels interjetés devant la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick et la Cour suprême du Canada.

Les quinze bureaux régionaux conseillent la police sur l'opportunité des poursuites. Lorsque les inculpations donnent lieu à un procès, les procureurs de la Couronne de la région sont chargés de diriger les poursuites et les instances qui s'y rapportent.

Faits saillants

- Au cours de l'exercice, il y a eu 2 976 causes impliquant des adolescents âgés de 12 à 17 ans qui ont été inculpés de 5 399 infractions sous le régime de la *Loi sur les jeunes contrevenants* comparativement à 4 616 infractions en 1990-1991. Cinquante-six pour cent des inculpations jugées visaient des adolescents de 16 et 17 ans. Ces infractions ont été jugées devant le tribunal pour adolescents.

- During fiscal year 1991-92 there were 13 murder and manslaughter charges prosecuted against 11 adults and 2 young persons.

- The Branch continues to be represented on a five-person subcommittee of the Federal/Provincial/Territorial Family Law Committee which is studying options for establishment of quantitative child support guidelines by the federal, provincial and territorial governments in maintenance legislation throughout the country. This project is aimed at obtaining higher support awards for children which will take into consideration the actual cost of rearing children. Two public discussion papers have been released for input.

- As a result of the Supreme Court's *Askov* decision on trial delay, attention focused on two regions of the Province experiencing problems with trial backlog. This problem was addressed by additional court sittings. This has reduced the delay to acceptable levels within the guidelines set by the Supreme Court.

- An interdepartmental project has commenced at the instigation of the Branch to develop inter-agency protocols for parental child abduction cases. The protocols will include civil enforcement of custody orders as well as criminal cases of parental child abduction. They will also extend to interprovincial and international abduction issues. New Brunswick is the first province to attempt such guidelines for professionals.

- Within the past year the Branch participated extensively in the implementation of the new support orders service, including substantial input in relation to the content of the new support legislation and the drafting of a user manual for justice personnel.

- Au cours de l'exercice 1991-1992, 13 poursuites ont été engagées pour meurtre et homicide contre 11 adultes et 2 adolescents.

- La Direction continue d'être représentée au sein d'un sous-comité (composé de cinq personnes) du Comité fédéral-provincial-territorial sur le droit de la famille. Ce sous-comité étudie les options relatives à l'établissement de lignes directrices guidant les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans leur législation concernant le montant à accorder en matière de soutien des enfants. L'objet de ce projet est de faire en sorte que soient accordés pour les enfants des montants plus élevés qui tiennent compte de ce qu'il en coûte réellement pour élever des enfants. Deux documents de travail ont été publiés afin de susciter des réactions du public.

- Par suite de la décision de la Cour suprême dans l'affaire *Askov* concernant les délais en matière de procès, l'attention a été portée sur deux régions de la province aux prises avec le problème de causes en attente. Des séances judiciaires supplémentaires ont permis de réduire les délais de manière à respecter le nombre de mois prévu dans les normes établies par la Cour suprême.

- Sur l'initiative de la Direction, un projet interministériel a été mis sur pied dans le but d'élaborer des protocoles conjoints relatifs à l'enlèvement d'enfants par leurs parents. Ces protocoles comporteront des mesures d'exécution au civil des ordonnances de garde ainsi que la poursuite au criminel des infractions d'enlèvement d'enfants par leurs parents. Ils aborderont également la question sous les angles interprovincial et international. Le Nouveau-Brunswick est la première province à tenter d'élaborer de telles lignes directrices à l'intention des professionnels.

- Au cours de la dernière année, la Direction a participé très activement à la mise en oeuvre d'un nouveau service des ordonnances de soutien familial, notamment en contribuant à la conception des nouvelles mesures législatives en matière de soutien et à la rédaction d'un guide de l'utilisateur à l'intention du personnel du ministère de la Justice.

Court Services Division

The Court Services Division is headed by an Assistant Deputy Minister responsible for overseeing the delivery of all services provided by the Division. This Division includes the Office of the Registrar of the Court of Appeal and Court of Queen's Bench, the Trial Division Services Branch, the Family Division Services Branch and the Provincial Court Services Branch.

The Court Services Division provides for the administration of all court services in both official languages in New Brunswick and liaises with the judiciary through the Chief Justice of New Brunswick, the Chief Justice of the Court of Queen's Bench and the Chief Judge of the Provincial Court.

The Province of New Brunswick has the responsibility for the constitution, maintenance, and administration of all levels of courts in New Brunswick: the Court of Appeal, the Court of Queen's Bench, the Probate Court and the Provincial Court.

The Court of Appeal is located in Fredericton. The Court of Queen's Bench has offices in eight judicial districts around the province. The Provincial Court has 14 permanent offices around the province. Both the Court of Queen's Bench and the Provincial Court also hear matters at satellite locations.

Court Administration

The Court of Appeal and Court of Queen's Bench administrative functions are directed by the Registrar and three Deputy Registrars at Central Office, assisted by 11 clerks and administrators located in the eight judicial districts, and a Chief Court Reporter located in Fredericton. Administrative duties in the Provincial Court are the responsibility of the Director of Provincial Court Services at Central Office.

These individuals are responsible for the supervision of staff, court space, furnishings, equipment, information systems, control of exhibits and collection of fines and other revenues in their respective courts.

The Office of the Registrar is the registry for the Court of Appeal, and, in addition, processes all adoptions, acts as a registry office for

Division des services aux tribunaux

La Division des services aux tribunaux, qui relève d'une sous-ministre adjointe, est responsable de la supervision de tous les services fournis par la Division. Elle comprend le bureau du registraire de la Cour d'appel et de la Cour du Banc de la Reine, la Direction des services à la Division de première instance, la Direction des services à la Division de la famille et la Direction des services à la Cour provinciale.

La Division des services aux tribunaux assume l'administration de tous les services aux tribunaux judiciaires du Nouveau-Brunswick dans les deux langues officielles; elle assure la liaison avec la magistrature par l'entremise du juge en chef du Nouveau-Brunswick, du juge en chef de la Cour du Banc de la Reine et du juge en chef de la Cour provinciale.

La province du Nouveau-Brunswick est responsable de la constitution, du maintien et de l'administration des tribunaux judiciaires de tous les niveaux au Nouveau-Brunswick : la Cour d'appel, la Cour du Banc de la Reine, la Cour des successions et la Cour provinciale.

La Cour d'appel a son siège à Fredericton. La Cour du Banc de la Reine a des sièges dans huit circonscriptions judiciaires, alors que la Cour provinciale a quatorze sièges permanents dans la province. La Cour du Banc de la Reine et la Cour provinciale peuvent également siéger ailleurs qu'à leurs sièges permanents.

Administration des tribunaux judiciaires

Les fonctions administratives de la Cour d'appel et de la Cour du Banc de la Reine sont assumées par le registraire et trois registraires adjoints au bureau central, aidés de onze greffiers et administrateurs répartis dans les huit circonscriptions judiciaires et d'un sténographe judiciaire en chef, dont le bureau est à Fredericton. Les fonctions administratives de la Cour provinciale sont assurées au bureau central par la directrice des Services à la Cour provinciale.

Ces fonctionnaires sont responsables de la supervision du personnel, des locaux des tribunaux judiciaires, du mobilier, du matériel, de l'informatisation, du contrôle des pièces à conviction et du recouvrement des amendes et d'autres sommes reçues par leur tribunal judiciaire respectif.

Le registraire tient greffe pour la Cour d'appel; en outre, il est responsable de l'acheminement de toutes les adoptions et agit à titre de greffier en matière de faillite;

bankruptcies, and is a central filing office for all divorces processed in the province. The Registrar's office processes all reciprocal enforcement of maintenance order requests coming in from reciprocating states, countries, jurisdictions, territories and provinces.

Court of Appeal

The Court of Appeal of New Brunswick consists of the Chief Justice of the Province of New Brunswick and five other justices. This court sits permanently in Fredericton, but may sit elsewhere at the discretion of the Chief Justice of New Brunswick.

Court of Queen's Bench

The Court of Queen's Bench consists of two divisions, the Trial Division and the Family Division. The Chief Justice of the Court of Queen's Bench and 21 justices constitute the permanent judiciary. There are also six supernumerary justices of the court. The Court of Queen's Bench has jurisdiction for both civil and criminal cases arising in the province, except those matters which are expressly excluded by statute.

The Court of Queen's Bench, Trial Division, exercises jurisdiction over indictable offences tried by judge and jury or by judge alone, civil cases and certain appeals from the Provincial Court. It has responsibility for small claims matters with a monetary limit of $3,000. As with other civil cases, small claims are heard by judges of the Court.

The Chief Justice of the Court of Queen's Bench and the other justices of the court also sit as judges of the **Probate Court**. The Probate Court has jurisdiction and power to establish the legal validity of wills, to grant administration of the estates of deceased persons throughout the province, to recall or revoke grants and to supervise the administration and distribution of estates.

The Court of Queen's Bench, Family Division, is a unified family court system responsible for matters such as child protection, adoption, divorce, inter-spousal rights and obligations and parent/child rights and obligations. Another important service offered, called the **Family Support Orders Service**, provides for the collection of support payments and also the enforcement of support orders when payments are not made. Support orders filed with the court for purposes of enforcement are

son service est le bureau central de dépôt de tous les jugements de divorce de la province. Il s'occupe de toutes les demandes d'exécution réciproque d'ordonnances d'entretien venant d'États, de pays, de provinces et de territoires accordant la réciprocité.

Cour d'appel

La **Cour d'appel** de la province comprend le juge en chef du Nouveau-Brunswick et cinq autres juges. La Cour a son siège permanent à Fredericton, mais elle peut siéger ailleurs, à la discrétion du juge en chef du Nouveau-Brunswick.

Cour du Banc de la Reine

La **Cour du Banc de la Reine** comprend deux divisions : la Division de première instance et la Division de la famille. Le juge en chef de la Cour du Banc de la Reine et 21 juges en sont les magistrats permanents; elle comprend aussi six juges surnuméraires. La Cour du Banc de la Reine a compétence pour entendre les causes civiles et criminelles dans la province, à l'exception des affaires expressément exclues par législation.

La **Division de première instance de la Cour du Banc de la Reine** a compétence pour juger les actes criminels entendus par un tribunal formé d'un juge avec jury ou d'un juge seul, les causes civiles et certains appels de décisions de la Cour provinciale. Les petites créances qui ne dépassent pas 3 000 $ relèvent également de cette division. Tout comme dans les autres affaires en matière civile, les petites créances sont entendues par les juges de la Cour.

Le juge en chef de la Cour du Banc de la Reine et les autres juges de la Cour siègent également en tant que juges de la **Cour des successions**. Celle-ci est chargée d'établir la validité juridique des testaments, d'octroyer l'administration des successions de personnes décédées dans la province, d'en rappeler ou d'en révoquer l'octroi et d'exercer un contrôle sur l'administration et la distribution des biens de chaque succession.

La **Division de la famille de la Cour du Banc de la Reine** est une cour familiale à juridiction intégrale, responsable des affaires qui concernent la protection de l'enfance, l'adoption, le divorce, les droits et obligations entre conjoints, de même que les droits et obligations entre parents et enfants. Le **Service des ordonnances de soutien familial** est un autre service important qui relève de cette division. Il s'occupe de la perception des paiements de soutien et de l'exécution des ordonnances de soutien en cas de défaut de paiement. Quand il y a

automatically enforced by the court when default occurs.

In 1991-92, ten Court workers provided services to the eight judicial districts of the Court of Queen's Bench, Family Division. Court workers help people involved in marital or family disputes to resolve the issues or to narrow them by agreement rather than through the Court. They provide a basic screening service to determine the nature of the clients' problems and help them to work out the appropriate plans of action. They mediate support payments, custody and visiting agreements and will prepare referral documents for clients who choose to abandon mediation and pursue resolution of their disputes through the judicial process.

Provincial Court of New Brunswick

The **Provincial Court** is the court of first instance, the court before which an action is first brought to trial, for all summary convictions (less serious) and indictable (more serious) offences in the province. The Chief Judge, Associate Chief Judge and 21 judges constitute the permanent judiciary. There are also five supernumerary judges. For trial and disposition of cases, certain indictable offences may, or must, move up to the Court of Queen's Bench, as required by the *Criminal Code* of Canada. However, all proceedings on offences, from municipal by-laws to murder, commence in Provincial Court. The Provincial Court has also been designated as the Youth Court under the *Young Offenders Act* and deals with young persons between the ages of 12 and 17 who have been charged with summary convictions and indictable offences. Youth Court record keeping is handled generally by the Provincial Court staff, but in some cases by staff of the Family Division, Court of Queen's Bench.

Highlights

- A Task Force was established in December 1990 co-chaired by Justice and Board of Management to undertake a Quality of Service project. Its mandate was to find ways to deliver quality services across the province and to measure the effectiveness of Court Services Division in serving its clients. This project included participation from staff, judiciary, the Bar and enforcement agencies. They

défaut, les ordonnances de soutien déposées auprès de la Cour à des fins d'exécution sont automatiquement exécutées par la Cour.

En 1991-1992, dix travailleurs sociaux rattachés à la Cour ont assuré leurs services aux huit circonscriptions judiciaires de la Cour du Banc de la Reine, Division de la famille. Ces travailleurs sociaux aident les gens à résoudre entre eux leurs problèmes matrimoniaux et familiaux ou à en régler le plus possible, au lieu d'avoir à les porter devant la Cour. Au cours du processus d'accueil, ils déterminent la nature des problèmes des clients et peuvent les aider à élaborer des plans d'action appropriés. Ils assurent des services de médiation à l'égard des ententes se rapportant aux paiements de soutien, à la garde et au droit de visite. Ils préparent les documents nécessaires en vue du renvoi des clients qui choisissent de résoudre leurs différends au moyen du processus judiciaire plutôt que par la médiation.

Cour provinciale du Nouveau-Brunswick

La **Cour provinciale** est la cour de première instance de la province, devant laquelle sont d'abord engagées toutes les actions pour les infractions punissables sur déclaration sommaire de culpabilité (infractions moins graves) ainsi que les actes criminels (infractions plus graves). Le juge en chef, le juge en chef associé et 21 juges en sont les magistrats permanents; elle compte également cinq juges surnuméraires. Certains actes criminels peuvent ou doivent être entendus et jugés par la Cour du Banc de la Reine conformément au *Code criminel* du Canada, mais toutes les poursuites, depuis les cas d'infractions aux arrêtés municipaux jusqu'aux meurtres, doivent être engagées devant la Cour provinciale. La Cour provinciale a également été désignée le tribunal pour adolescents aux fins de l'application de la *Loi sur les jeunes contrevenants* et connaît des infractions punissables sur déclaration sommaire de culpabilité et des actes criminels commis par des adolescents âgés de 12 à 17 ans. En général, les dossiers du tribunal pour adolescents sont tenus par le personnel de la Cour provinciale; mais, dans certains cas, cette fonction revient au personnel de la Division de la famille de la Cour du Banc de la Reine.

Faits saillants

- Le Groupe de travail sur la qualité des services aux tribunaux a été établi en décembre 1990. Coprésidé par le ministère de la Justice et le Conseil de gestion, ce groupe avait pour mandat de trouver des moyens d'assurer des services de qualité dans toute la province et d'analyser l'efficacité de la Division des services aux tribunaux dans la prestation des services aux clients. Ce projet nécessitait la participation du personnel, de la magistrature, du barreau et des

contributed their views on present services and changes which might improve the quality of service. It is anticipated that by July, 1992 the final report of the Task Force will have been presented.

- Amendments were made to the *Family Services Act* which provide automatic, non-judicial remedies for enforcing support orders and for ensuring uninterrupted support payments for recipients and their children. The amendments also provide for access to a number of provincial information banks to assist in locating payors who do not honour their support payment orders. This legislation together with additional resources allocated to the new Family Support Orders Service scheduled to be introduced by the Court of Queen's Bench, Family Division on April 15, 1992 will result in a much larger number of support orders being honoured.

- During 1991-92, the Court Services Division participated on an inter-departmental committee which reviewed the way fines are collected and will make suggestions about how the system might be improved. A final report is due in the fall of 1992.

- The Court Services Division participated in a joint committee of the Department of Justice and the Law Society of New Brunswick studying taxation of solicitors' accounts. The report produced by the joint committee resulted in amendments to the New Brunswick *Law Society Act* during the spring of 1992, which provided for a new system of reviewing solicitors' accounts.

- The number of civil appeals heard in Court of Appeal decreased from 116 in 1990-91 to 89 in 1991-92. During the same period, the volume of criminal appeals increased from 57 to 62. The Court of Appeal (full court) heard 43 motions, a decrease in activity from 46 motions in 1990-91. Single judge motions numbered 94, compared to 92 in 1990-91. Filing activity in the Court of Appeal increased by 42 cases in 1991-92 over 1990-91.

- Statistical data from the Court of Queen's Bench, Family Division shows an increase of 14% over the last fiscal year, in the total number of cases registered for the purpose of enforcement of support payments. There was a total of 6 355 cases.

organismes d'application de la loi. Les participants ont émis leurs opinions sur les services actuels et sur les modifications susceptibles d'en améliorer la qualité. Le rapport final du groupe de travail devrait avoir été présenté au mois de juillet 1992.

- Des modifications ont été apportées à la *Loi sur les services à la famille*. Elles prévoient des recours automatiques et non judiciaires pour assurer l'exécution des ordonnances de soutien et la non-interruption du versement des paiements pour les bénéficiaires et leurs enfants. Elles prévoient également l'accès à un certain nombre de fichiers provinciaux pour aider à retrouver les débiteurs défaillants. Ces mesures législatives, associées à des ressources additionnelles affectées au nouveau Service des ordonnances de soutien familial que la Division de la famille de la Cour du Banc de la Reine devrait mettre en oeuvre le 15 avril 1992, permettront d'assurer qu'un plus grand nombre d'ordonnances de soutien soient respectées.

- Au cours de l'exercice 1991-1992, la Division des services aux tribunaux a participé aux travaux d'un comité interministériel qui a examiné la procédure de perception des amendes et fera des propositions susceptibles d'améliorer le système. Le rapport final devrait être présenté à l'automne de 1992.

- La Division des services aux tribunaux a participé aux travaux d'un comité mixte du ministère de la Justice et du Barreau du Nouveau-Brunswick qui étudiait la question de la taxation des comptes d'avocats. Le rapport produit par le comité a donné lieu à la modification de la *Loi sur le Barreau* du Nouveau-Brunswick au printemps de 1992. Ces modifications instituent un nouveau système de révision des comptes d'avocats.

- Le nombre d'appels en matière civile entendus par la Cour d'appel a baissé, passant de 116 en 1990-1991 à 89 en 1991-1992. Pendant la même période, le nombre d'appels en matière criminelle a augmenté, passant de 57 à 62. La Cour d'appel (siégeant au complet) a entendu 43 motions, ce qui représente une diminution des activités par rapport à 1990-1991, exercice au cours duquel elle en avait entendu 46. Les motions entendues par un juge siégeant seul se chiffrent à 94, comparativement à 92 en 1990-1991. Le nombre de causes portées devant la Cour d'appel en 1991-1992 a augmenté de 42 par rapport à l'exercice 1990-1991.

- Les statistiques de la Division de la famille de la Cour du Banc de la Reine indiquent que le total des cas enregistrés pour fins d'exécution des ordonnances de soutien représente une augmentation de 14 p. 100 par rapport à l'exercice précédent. Un total de 6 355 cas a été dénombré.

- In the Trial Division, a total of 5,485 causes were filed in 1991-92 recording an increase of 7% over the past year. Matters filed for 1991-92 were recorded at 1, 207, down 1%. Small claims filed totalled 7,526 in 1991-92, a decrease of 11% from the preceding year when a 34% increase had been recorded after an increase in the monetary limit from $1,000 to $3,000.

- During 1991-92, the Office of the Registrar recorded the following filing activity: adoptions, 234; bankruptcies, 741; divorces commenced, 1,773; and, decrees absolute and divorce judgements, 1,657.

- The number of charges disposed of in the Provincial Court increased by 13% in 1991-92 over the previous year's total with the greatest increase in *Motor Vehicle Act* cases.

- Youth Court disposed of 5,399 charges in 1991-92, representing an increase of 17 per cent over the previous year's total. There were 2,976 cases heard in Youth Court involving young persons between the ages of 12 and 17. Theft was the most frequently reported offence in all age groups. Male young offenders accounted for 88 per cent of the total charges disposed of during the fiscal year 1991-92. Fifty-six per cent of the charges disposed of involved sixteen and seventeen year olds. Young offenders were found guilty of 89% of the charges heard in youth court. The YOA Information System (YOAIS) became operational in the 1991-92 fiscal year.

- À la Division de première instance, 5 485 causes ont été introduites au cours de l'exercice. Par rapport à l'exercice précédent, il y a eu une augmentation de 7 p. 100. Le nombre de questions introduites en 1991-1992 a baissé de 1 p. 100 pour s'établir à 1 207. Le nombre d'actions en matière de petites créances déposées était de 7 526 en 1991-1992, ce qui représente une baisse de 11 p. 100 par rapport à l'exercice précédent au cours duquel on avait enregistré une augmentation de 34 p. 100 lorsque le plafond monétaire a été porté de 1 000 $ à 3 000 $.

- Au cours de l'exercice 1991-1992, le greffe a enregistré : 234 adoptions, 741 faillites, 1 773 requêtes en divorce et 1 657 jugements irrévocables et jugements de divorce.

- Par rapport à l'exercice précédent, le nombre d'accusations traitées par la Cour provinciale a augmenté de 13 p. 100 en 1991-1992; la plus importante augmentation porte sur les causes ayant trait à la *Loi sur les véhicules à moteur.*

- Le tribunal pour adolescents a disposé de 5 399 inculpations en 1991-1992, soit une augmentation de 17 p. 100 par rapport à l'exercice précédent. Il a entendu 2 976 causes impliquant des adolescents de 12 à 17 ans. Le vol a été l'infraction la plus souvent commise dans tous les groupes d'âge. Des garçons étaient impliqués dans 88 p. 100 de toutes les inculpations jugées au cours de l'exercice 1991-1992. Cinquante-six pour cent des inculpations jugées impliquaient des adolescents de 16 et 17 ans. Les adolescents inculpés ont été reconnus coupables dans 89 p. 100 des cas. Le système informatisé relatif aux jeunes contrevenants est devenu opérationnel au cours de l'exercice 1991-1992.

Court of Queen's Bench/Cour du Banc de la Reine
Trial Division/Division de première instance
Causes and Matters Filed*/Causes et questions introduites*

Judicial District/ Circonscription judiciaire	Causes/Causes		Matters/Questions	
	District Total/ Total pour la circonscription 1991-1992	District Total/ Total pour la circonscription 1990-1991	District Total/ Total pour la circonscription 1991-1992	District Total/ Total pour la circonscription 1990-1991
Saint John/Saint-Jean	1 487	1 460	244	195
Moncton	1 474	1 432	309	311
Fredericton	841	723	131	120
Bathurst	723	632	152	188
Newcastle	248	211	165	147
Campbellton	197	162	62	67
Edmundston	276	268	71	113
Woodstock	239	239	73	75
Total	5 485	5 127	1 207	1 216

*Source: Clerk's Office
Causes are defined as an action, suit or other originating process between a plaintiff and a defendant. Matters include every proceeding in the Court not in a cause. Examples include injunctions, quieting of titles, and proceedings under the *Arbitration Act*. Criminal trials and criminal appeals in the Court of Queen's Bench are also indexed under matters.
*Source: Bureau du greffier
Les causes désignent une action, un procès ou toute autre procédure introductive d'instance entre un demandeur et un défendeur. Les questions comprennent toute procédure dont la Cour est saisie, en dehors d'une cause. Des exemples sont les injonctions, les validations de titres de propriété et les procédures engagées en vertu de la *Loi sur l'arbitrage*. Les procès et appels au criminel devant la Cour du Banc de la Reine sont aussi répertoriés dans la catégorie des questions.

Court of Queen's Bench, Family Division/Cour du Banc de la Reine - Division de la famille
Total Filing Activity*/Instances introduites* 1991-1992

Court Location/ Siège de la Cour	Divorce Act/ Loi sur le divorce	Family Services Act/Loi sur les services à la famille	Maintenance Enforcement/ Exécution des ordonnances d'entretien	Marital Property Act/ Loi sur les biens matrimoniaux	REMO/ Exécution réciproque des ordonnances d'entretien	"Other"** «Autres»**	Total	% of provincial total/ % du total provincial
Saint John/Saint-Jean	596	1 220	536	80	11	41	2 484	27 %
Moncton	510	701	488	208	22	96	2 025	22 %
Fredericton	447	435	369	73	15	27	1 366	15 %
Bathurst	187	365	130	103	15	128	928	10 %
Newcastle	143	284	218	64	10	0	719	8 %
Campbellton	75	321	25	19	10	1	451	5 %
Edmundston	77	197	99	26	5	6	410	5 %
Woodstock	103	369	150	55	7	12	696	8 %
Total	2 138	3 892	2 015	628	95	311	9 079	100 %
1991-1992	24 %	43 %	22 %	7 %	1 %	3 %	100 %	
Total	2 113	2 981	2 171	572	93	476	8 406	
1990-1991	25 %	35 %	26 %	7 %	1 %	6 %	100 %	

*Based on the number of petitions, motions and applications filed in the regional offices of Family Division.
**The activity marked "Other" includes those actions under the *Judicature Act*, the *Schools Act*, the *Infirm Persons Act*, *Habeus Corpus Act* and the Enforcement of Custody/Access orders etc.
*Fondées sur le nombre de pétitions, de motions et de requêtes déposées aux bureaux régionaux de la Division de la famille.
**La catégorie «Autres» comprend les actions engagées en vertu de la *Loi sur l'organisation judiciaire*, de la *Loi scolaire*, de la *Loi sur les personnes déficientes*, de la *Loi sur l'habeas corpus* ainsi que l'exécution des ordonnances de garde et des ordonnance attributives de droit de visite, etc.

Provincial Court of New Brunswick, Charge Data - Adult Only
Cour provinciale du Nouveau-Brunswick - Données relatives aux inculpations - Adultes seulement
1991-1992

Court location/Siège de la Cour	No. of charges disposed of/ Nombre d'inculpations jugées	% of provincial total/ % du total provincial
Moncton	10 775	19
*Saint John/Saint-Jean	10 697	18
Hampton	2 409	4
St. Stephen	1 998	3
Fredericton	6 143	11
Burton	2 096	4
Woodstock	1 672	3
Grand Falls/Grand-Sault	1 992	3
Edmundston	2 237	4
Campbellton	4 629	8
Bathurst	2 860	5
Tracadie	3 361	6
Newcastle	4 202	7
Richibucto	3 141	5
TOTAL 1991-1992	58 212	100 %
TOTAL 1990-1991	51 404	

*Saint John Night Court figures have been included in the annual total for Saint John Region.
The number of charges disposed of in 1991-92 showed a 13 per cent increase over the previous year's total.
*Les données de la Cour siégeant le soir à Saint-Jean ont été incluses dans le total annuel pour la région de Saint-Jean.
Le nombre d'inculpations jugées durant l'exercice 1991-1992 a augmenté de 13 p. 100 par rapport à l'exercice précédent.

Provincial Court of New Brunswick, Charge Data - Youth Court
Cour provinciale du Nouveau-Brunswick - Données relatives aux inculpations - Tribunal pour adolescents
1991-1992

Court Locations/Siège de la Cour	No. of Charges disposed of/ Nombre d'inculpations jugées	% of provincial total/ % du total provincial
Moncton	1231	23
Saint John/Saint-Jean	939	17
Hampton	305	6
St. Stephen	210	4
Fredericton	624	12
Burton	139	3
Woodstock	218	4
Grand Falls/Grand-Sault	173	3
Edmundston	100	2
Campbellton	333	6
Bathurst	171	3
Tracadie	201	3
Newcastle	533	10
Richibucto	201	4
NB Court of Queen's Bench/Cour du Banc de la Reine du N.-B.	3	0
Out of Province/À l'extérieur de la province	18	0
TOTAL 1991-1992	5 399	100 %
TOTAL 1990-1991	4 616	100 %

Justice Services Division

This Division includes: Consumer Affairs Branch; Corporate and Trust Affairs Branch; Credit Unions and Co-operatives Branch; Examination of Financial Institutions Branch; Expropriations Advisory Officer; Insurance Branch; Rentalsman's Branch; Securities Administration Branch.

Consumer Affairs Branch

The Consumer Affairs Branch provides day-to-day enforcement and administration of a wide range of consumer legislation including: *Auctioneers Licence Act, Collection Agencies Act, Commissioners for Taking Affidavits Act, Consumer Bureau Act, Consumer Product Warranty and Liability Act, Cost of Credit Disclosure Act, Direct Sellers Act, Pre-arranged Funeral Services Act* and *Real Estate Agents Act.* Activities include investigating consumer complaints, advising consumers of their rights and responsibilities, promoting consumer education and information and issuing licences for the regulation of businesses under consumer legislation.

Division des services à la justice

Cette division comprend la Direction des services à la consommation, la Direction des affaires corporatives et fiduciaires, la Direction des caisses populaires et des coopératives, la Direction des examens des institutions financières, les services du commissaire consultatif de l'expropriation, la Direction des assurances, la Direction du médiateur des loyers et la Direction de l'administration des valeurs mobilières.

Direction des services à la consommation

La Direction des services à la consommation s'occupe de l'application et de l'administration journalière d'une large gamme de mesures législatives touchant la consommation. Les lois dont elle a la responsabilité comprennent notamment : la *Loi sur les licences d'encanteurs*, la *Loi sur les agences de recouvrement*, la *Loi sur les commissaires à la prestation des serments*, la *Loi sur le Bureau des consommateurs*, la *Loi sur la responsabilité et les garanties relatives aux produits de consommation*, la *Loi sur la divulgation du coût du crédit*, la *Loi sur le démarchage*, la *Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres* et la *Loi sur les agents immobiliers.* La Direction est chargée notamment d'enquêter sur les plaintes des consommateurs, de conseiller les consommateurs sur leurs droits et responsabilités, de promouvoir l'éducation et l'information des consommateurs et de délivrer les permis visant la réglementation des activités commerciales prévue par les dispositions législatives en matière de consommation.

Licences and Certificates Issued by the Consumer Affairs Branch/
Certificats, licences et permis délivrés par la Direction des services à la consommation

	1991-1992	1990-1991
Licences:/Licences et permis:		
Real Estate Agents Act/Loi sur les agents immobiliers		
-agents/agents	161	153
-managers/gérants	187	177
-salesmen/vendeurs	863	951
Auctioneers Licence Act/Loi sur les licences d'encanteurs	62	67
Direct Sellers Act/Loi sur le démarchage		
-vendors/vendeurs	142	139
-salesmen/représentants	659	591
Collection Agencies Act/Loi sur les agences de recouvrement		
-collection agencies/agences de recouvrement	12	13
-branch offices/succursales	6	9
-collectors/agents de recouvrement	111	110
Pre-arranged Funeral Services Act/Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres	52	46
Certificates:/Certificats		
Cost of Credit Disclosure Act/Loi sur la divulgation du coût du crédit	893	81
Commissioners for Taking Affidavits Act/Loi sur les commissaires à la prestation des serments	479	386
Total of Licences & Certificates/Total des certificats, licences et permis	**3 627**	**2 723**

Highlights

- In the fiscal year 1991-92, the Branch responded to 16,717 requests for information, an increase of 1,715 or 11% over the previous year. This increase may have been caused, in part, by the closure of the Better Business Bureau of New Brunswick which also received requests for information. Complaints received were 882 which was identical to 1990-91. Two hundred and thirty-two persons sat for the real estate licence examinations, a decrease of 109 or 32% from the previous year. Total licences and certificates issued were 3,627, an increase of 904 or 33% over 1990-91.

- The amended sections of the *Cost of Credit Disclosure Act* respecting periodic registration were proclaimed in force on July 1, 1991, resulting in an increase in the number of certificates issued.

- Continuing co-operation with Public Legal Education and Information Services of New Brunswick (PLEIS-NB) resulted in the production of educational brochures respecting credit and debt collection.

- An investigation under the *Pre-arranged Funeral Services Act* resulted in charges being laid and subsequent convictions for unlicensed sales.

- The Branch continued to participate in several federal/provincial/territorial working groups respecting issues of consumer concern.

- During the year, the Branch realized on a bond of $10,000 held under the *Direct Sellers Act* due to the bankruptcy of a seller, and will continue to receive claims from consumers in accordance with the Act.

- The Branch offered its services to schools, community agencies and public service groups for speaking engagements, and distributed several press releases on consumer topics.

Faits saillants

- Au cours de l'exercice 1991-1992, la Direction a répondu à 16 717 demandes de renseignements, ce qui représente une augmentation de 1 715 ou 11 p. 100 par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation a peut-être été causée en partie par la fermeture du *Bureau d'éthique commerciale du Nouveau-Brunswick*, qui recevait également des demandes de renseignements. Le nombre de plaintes reçues s'est élevé à 882, soit le même chiffre qu'en 1990-1991. Deux cent trente-deux personnes se sont présentées aux examens pour l'obtention d'un permis d'agent immobilier; il y a donc eu une baisse de 109 candidats ou 32 p. 100 comparativement à l'exercice précédent. Le nombre total de permis, licences et certificats délivrés a augmenté de 904, soit 33 p. 100 par rapport à 1990-1991 pour atteindre 3 627.

- Les modifications apportées à la *Loi sur la divulgation du coût du crédit* concernant l'obligation de procéder à des enregistrements périodiques ont été proclamées en vigueur le 1er juillet 1991, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de certificats délivrés.

- La Direction a continué de collaborer avec le Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (SPEIJ-NB), ce qui a permis de préparer des brochures éducatives concernant le recouvrement du crédit et des créances.

- Une enquête menée sous le régime de la *Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres* a permis de déposer des accusations qui ont donné lieu à des déclarations de culpabilité pour ventes non autorisées.

- La Direction a poursuivi sa participation à un certain nombre de groupes de travail fédéraux-provinciaux-territoriaux sur des questions d'intérêt pour les consommateurs.

- Au cours de l'exercice, la Direction a réalisé un cautionnement de 10 000 $ détenu sous le régime de la *Loi sur le démarchage* en raison de la faillite d'un vendeur et continuera de recevoir les réclamations des consommateurs conformément à cette loi.

- La Direction a offert ses services aux écoles, aux organismes communautaires et aux groupes philanthropiques pour présenter des exposés et a publié plusieurs communiqués sur des sujets intéressant les consommateurs.

Corporate and Trust Affairs Branch

Corporate and Trust Affairs administers the following major acts: *Business Corporations Act, Companies Act, Limited Partnership Act, Partnerships and Business Names Registration Act, Trust Companies Act and Trust, Building and Loan Companies Licencing Act.*

This Branch incorporates New Brunswick-based business corporations and non-profit companies and registers partnerships and business names under which sole proprietorships and partnerships operate. Extra-provincial corporations and businesses conducting business in New Brunswick are normally required to register with the Branch. The Branch maintains up-to-date information, available to the public, on over 57,000 business and non-profit corporations and unincorporated business entities. Corporate and Trust Affairs is responsible for licencing and regulating loan and trust companies operating in New Brunswick.

Direction des affaires corporatives et fiduciaires

La Direction des affaires corporatives et fiduciaires est chargée de l'application de plusieurs lois importantes, notamment la *Loi sur les corporations commerciales*, la *Loi sur les compagnies*, la *Loi sur les sociétés en commandite*, la *Loi sur l'enregistrement des sociétés en nom collectif et des appellations commerciales*, la *Loi sur les compagnies de fiducie* et la *Loi sur les permis des compagnies de fiducie, de construction et de prêts.*

Cette direction constitue en corporation les corporations commerciales et les compagnies sans but lucratif dont le siège se trouve au Nouveau-Brunswick et elle enregistre les sociétés en nom collectif et les appellations commerciales sous lesquelles les entreprises individuelles et les sociétés en nom collectif exercent leurs activités. Les entreprises et les corporations commerciales extraprovinciales qui font affaire au Nouveau-Brunswick doivent normalement s'enregistrer auprès de la Direction. Celle-ci offre au public un service d'information à jour sur plus de 57 000 corporations commerciales, corporations sans but lucratif et entreprises non constituées en corporation. Elle est également chargée de la délivrance des permis aux compagnies de prêt et de fiducie exerçant leurs activités au Nouveau-Brunswick ainsi que de la réglementation de ces compagnies.

Corporate and Trust Affairs Branch Activities/
Activités de la Direction des affaires corporatives et fiduciaires

Transactions/Opérations	1991-1992	1990-1991
Incorporations/Constitutions en corporation	1 892	2 003
Registrations/Enregistrements	2 513	2 526
Annual Returns/Rapports annuels	17 621	16 735
Certified Copies/Copies certifiées conformes	2 033	2 065
Name Clearance (NUANS)/Approbation des noms (NUANS)	4 159	4 284

Highlights

- During fiscal 1991-92 Corporate and Trust Affairs received approximately 66,000* telephone inquiries.
- Fee revisions governing corporate matters were effected on November 1, 1991. Based on this, revenue for 1991-92 was $2,203,400 compared to $1,993,600 in 1990-91.

* Increase in volume over last year's figure may be explained in part by more accurate sampling of calls during 1991-92.

Faits saillants

- Au cours de l'exercice 1991-1992, la Direction des affaires corporatives et fiduciaires a reçu environ 66 000* demandes de renseignements par téléphone.
- Une révision des droits applicables aux affaires corporatives est entrée en vigueur le 1er novembre 1991. Elles ont permis d'augmenter les recettes pour l'exercice 1991-1992, qui se sont élevées à 2 203 400 $, comparativement à 1 993 600 $ en 1990-1991.

* L'augmentation du volume de demandes en 1991-92 résulte d'une amélioration de la méthode d'échantillonnage.

- Regulations under the *Loan and Trust Companies Act* were completed. This will permit proclamation of the Act on July 1, 1992.

- Information kits for the public were revised or established on matters such as incorporation, business names, partnerships and extra-provincial corporations. As well, in conjunction with Public Legal Education and Information Service of New Brunswick (PLEIS-NB), an information booklet on not-for-profit organizations was developed.

- The Department continued its participation on federal/provincial/territorial groups regarding the regulation of trust companies and the development of financial reform proposals.

Credit Unions and Co-operatives Branch

Credit Unions

The Branch has the responsibility for the supervision of credit unions and caisses populaires in New Brunswick. It administers the *Credit Unions Act* and regulations and the *Credit Union Federations Act.* The Branch also carries out the duties and responsibilities of the Registrar of Credit Unions. Along with providing incorporation services for credit unions, the Branch oversees the financial stability and solvency of credit unions for the protection of depositors and recommends policy and legislative changes concerning credit unions.

Co-operatives

The Branch administers the *Co-operative Associations Act* and Regulations. The Branch provides incorporation and related services and recommends policy and legislative changes concerning co-operatives. Co-operatives are categorized into seven administrative units: agricultural, forest products, fisheries, co-operative stores, housing, service and worker co-operatives.

Highlights

- An interdepartmental committee on co-operatives was formed during 1991 in order to

- Les règlements d'application de la *Loi sur les compagnies de prêt et de fiducie* ont été établis, ce qui permettra de proclamer cette loi en vigueur le 1er juillet 1992.

- Des trousses d'information destinées au public ont été révisées ou préparées sur des questions telles que la constitution en corporation, les appellations commerciales, les sociétés en nom collectif et les corporations extraprovinciales. Par ailleurs, une brochure d'information sur les organismes à but non lucratif a été réalisée conjointement avec le Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (SPEIJ-NB).

- Le Ministère a continué de participer à des groupes de travail fédéraux-provinciaux-territoriaux chargés de se pencher sur la réglementation des compagnies de fiducie et de formuler des propositions visant des réformes financières.

Direction des caisses populaires et des coopératives

Caisses populaires

La Direction assure la surveillance des caisses populaires et des *credit unions* au Nouveau-Brunswick. Elle s'occupe de l'application de la *Loi sur les caisses populaires* et de ses règlements et de la *Loi sur les fédérations de caisses populaires.* Cette responsabilité comprend également l'exercice des attributions du registraire des caisses populaires. En plus d'assurer les services de constitution en corporation des caisses populaires, la Direction supervise la stabilité financière et la solvabilité des caisses dans le but de protéger les déposants et recommande des modifications aux politiques et aux mesures législatives qui les concernent.

Coopératives

Cette direction est responsable de l'application de la *Loi sur les associations coopératives* et de ses règlements. Elle s'occupe notamment des services de constitution en corporation des coopératives et recommande des modifications aux politiques et aux mesures législatives concernant les coopératives. Aux fins administratives, les coopératives sont réparties en sept catégories : les coopératives agricoles, les coopératives de produits forestiers, les coopératives de pêcheurs, les coopératives de consommateurs, les coopératives d'habitation, les coopératives de services et les coopératives de travailleurs.

Faits saillants

- Un comité interministériel sur les coopératives a été constitué en 1991 pour étudier les moyens d'établir

consider ways in which a more formal consultative process could be established between the co-operative movement and the various departments of government.

- Work was completed on the new *Credit Unions Act* in preparation for introduction in the Legislature early in the 1992-93 fiscal year. This legislation will provide credit unions with the legislative framework needed to compete effectively in the financial services industry.

- The Department has consulted with the co-operative movement on changes to the *Co-operatives Association Act*. A model Co-operative Act being drafted by the Canadian Co-operative Association (CCA) jointly with the Conseil Canadien de la Coopération (CCC) is expected in the fall of 1992. It will provide legislative provisions which can be adopted and incorporated into the New Brunswick legislation.

- The 118 credit unions and *caisses populaires* in New Brunswick have combined assets of over 1.3 billion dollars. Their growth in 1991 increased by 12 per cent over the previous fiscal year.

- During the 1991-92 fiscal period the Branch incorporated 13 cooperatives. In addition there was one co-operative liquidated and one credit union amalgamated.

- There are the equivalent of 2,998 full-time employees in the provincial co-operative system, and two large federally incorporated co-operatives operating in the province have 900 employees.

un processus plus formel de consultation entre le mouvement coopératif et les divers ministères concernés.

- La nouvelle *Loi sur les caisses populaires* a été mise au point, en vue d'être déposée à l'Assemblée législative au début de l'exercice 1992-93. Elle institue au bénéfice des caisses populaires un cadre législatif qui leur permettra de bien faire face à la concurrence dans le secteur des services financiers.

- Le Ministère a tenu des consultations avec le mouvement coopératif sur les modifications à apporter à la *Loi sur les associations coopératives*. Le Conseil canadien de la coopération (CCC) et la *Canadian Co-operative Association* (CCA) sont à rédiger une loi modèle sur les associations coopératives qui devrait être terminée à l'automne de 1992 et qui comportera des dispositions qui pourront être adoptées, puis incorporées dans la législation du Nouveau-Brunswick.

- Les 118 caisses populaires et *credit unions* au Nouveau-Brunswick ont un actif combiné de plus de 1,3 milliard de dollars. En 1991, leur croissance a augmenté de 12 p. 100 par rapport à l'exercice précédent.

- Au cours de l'exercice 1991-1992, la Direction a constitué en corporation 13 coopératives. En outre, une coopérative a été liquidée et une caisse populaire a été fusionnée.

- Le mouvement coopératif provincial compte 2 998 équivalents du travail à temps plein, alors que les deux grandes coopératives constituées en corporation sous le régime fédéral emploient 900 personnes dans la province.

Comparative Statistical Summary, Credit Unions and *caisses populaires* by calender year/
Tableau statistique comparatif - Caisses Populaires et *credit unions*, par année civile

	1991	1990
No. of Credit Unions/Nombre de caisses populaires	118	119
Employees/Employés		
(full time)/(à plein temps)	835	803
(part time)/(à temps partiel)	254	225
Membership/Membres	289 101	284 447
	$	$
Assets/Actif	1 280 770 255	1 146 513 116
Shares & Deposits/Parts sociales et dépôts	1 167 459 057	1 038 843 295
Revenues/Recettes	152 198 792	144 776 343
Expenditures/Dépenses	141 277 648	132 512 203

Comparative Statistical Summary - Co-operatives by calendar year/
Tableau statistique comparatif - Coopératives, par année civile

	1991 (preliminary) (chiffres préliminaires)	1990
No. of Co-operatives/Nombre de coopératives	218	207
*Employees/*Employés		
(full time)/(à plein temps)	1 005	738
(part time)/(à temps partiel)	2 110	2 338
Membership/Membres	74 161	60 969
	$	$
Assets/Actif	165 569 103	142 389 497
Total Sales/Ventes totales	**379 998 236**	**345 394 600**

*Figures do not include approximately 900 employees of two federally incorporated co-operatives, The Co-operators and Co-op Atlantic Ltd. Further detailed information pertaining to credit unions and co-operatives is provided in both the credit unions' and co-operatives' individual annual reports for the 1991 calendar year.

*Les chiffres ne rendent pas compte d'environ 900 employés de deux coopératives constituées sous le régime fédéral : The Co-operators et Co-op Atlantique Ltée.

De plus amples renseignements sur les caisses populaires et les coopératives sont fournis dans les rapports annuels respectifs des caisses populaires et des coopératives pour l'année civile 1991.

Examination of Financial Institutions Branch

The Branch is responsible for examining financial institutions, corporations and individuals who are licensed by other branches in the Department of Justice. The Branch operates a comprehensive examination framework in order to provide regulators of financial institutions and other licensees with assessments of whether those being regulated are financially healthy, observing various standards and ratios, meeting portfolio requirements and generally meeting compliance requirements under the following statutes: the *Securities Act*, the *Insurance Act*, the *Credit Unions Act* and the *Credit Union Federations Act*, *Pre-arranged Funeral Services Act*, *Trust, Building and Loan Companies Licensing Act* and the *Collection Agencies Act*.

The Branch is also responsible for recommending policy changes affecting the regulation of financial institutions and licensees for solvency, stability and sound financial management practices.

Highlights

- An Examination Committee was formed during the year. The Committee is chaired by the Assistant Deputy Minister of Justice Services Division. Other members of the Committee include the Director of the Examination of Financial Institutions Branch, the Directors of each branch serviced by the Examination of Financial Institutions Branch and a representative of the New Brunswick Institute of Chartered Accountants.

Direction des examens des institutions financières

Cette direction est chargée de l'examen des institutions financières, des corporations et des particuliers qui obtiennent leur licence ou leur permis d'autres directions du ministère de la Justice. Elle assure un service d'examen général de manière à fournir aux responsables de la réglementation des institutions financières et des autres titulaires de permis des évaluations indiquant si les institutions et les particuliers réglementés sont dans une bonne situation financière, se conforment aux diverses normes et aux ratios et répondent aux exigences relatives au portefeuille, et en général, remplissent les exigences prévues par les lois suivantes : la *Loi sur les valeurs*, la *Loi sur les assurances*, la *Loi sur les caisses populaires* et la *Loi sur les fédérations de caisses populaires*, la *Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres*, la *Loi sur les permis des compagnies de fiducie, de construction et de prêts* et la *Loi sur les agences de recouvrement*.

Il appartient également à la Direction de recommander des modifications aux politiques concernant la réglementation des institutions financières et les titulaires de permis quant à leur solvabilité, à leur stabilité et à leurs pratiques de saine gestion financière.

Faits saillants

- Un comité d'examen a été constitué au cours de l'exercice. Il est présidé par le sous-ministre adjoint chargé de la Division des services à la justice. Ses autres membres sont le directeur de la Direction des examens des institutions financières, les directeurs de chacune des directions desservies par la Direction des examens des institutions financières et un représentant de l'Institut des comptables agréés du Nouveau-Brunswick.

- The Branch completed the research necessary and prepared an examination strategy for insurance companies to be presented to the Examination Committee in June 1992. The Branch also provided assistance to the Insurance Branch on various matters during the year.

- The Branch prepared an interim examination strategy for trust companies which was presented to the Examination Committee in November 1991. Examination procedures were also developed and implemented during the year. Annual desk examinations were completed for all 42 companies for their fiscal year of 1991. Additional monitoring was completed during the year for some companies for results reported during 1992.

- Examination procedures were developed for pre-arranged funeral accounts and seven examinations were completed during the year.

- Implementation of the examination strategy for caisses populaires and credit unions continued during the year. The development of examination procedures was continued. A total of 87 annual desk examinations and seven field examinations were completed during the year.

Expropriations Advisory Officer

The Expropriations Advisory Officer, pursuant to the *Expropriation Act*, reviews expropriation proposals and holds public hearings on disputes over proposed property expropriation. This ensures persons whose property is proposed for expropriation will have the opportunity to question the process. Property compensation disputes are determined by the courts.

- La Direction a terminé la recherche pertinente et préparé une stratégie en vue de l'examen des compagnies d'assurance, laquelle sera présentée au Comité des examens en juin 1992. Elle a également prêté son concours à la Direction des assurances sur divers dossiers au cours de l'exercice.

- La Direction a préparé une stratégie provisoire pour l'examen des compagnies de fiducie, laquelle a été présentée au Comité des examens en novembre 1991. Une procédure d'examen a également été élaborée et mise en oeuvre au cours de l'exercice. Les 42 compagnies ont toutes subi leur inspection annuelle pour l'année 1991, laquelle a été effectuée à partir du bureau central. D'autres activités de surveillance ont été entreprises au cours de l'exercice pour certaines compagnies au sujet des résultats qu'elles ont indiqués dans leur rapport en 1992.

- Une procédure d'examen a été élaborée pour les comptes d'arrangements préalables de services funèbres et sept inspections ont été effectuées au cours de l'exercice.

- La mise en oeuvre de la stratégie d'examen pour les caisses populaires et les *credit unions* s'est poursuivie au cours de l'exercice. L'élaboration de la procédure d'examen s'est poursuivie. Au total, la direction a effectué 87 inspections annuelles à partir du bureau central et sept inspections sur place au cours de l'exercice.

Commissaire consultatif de l'expropriation

Conformément à la *Loi sur l'expropriation*, le commissaire consultatif de l'expropriation étudie les projets d'expropriation et tient des audiences publiques sur les contestations qui en découlent. Cette façon de procéder permet aux personnes dont les biens sont visés par un projet d'expropriation de le mettre en cause. Les litiges portant sur l'indemnisation sont tranchés par les tribunaux.

Comparative Statistical Summary, Expropriations Advisory Officer by calendar year
Tableau statistique comparatif - Commissaire consultatif de l'expropriation, par année civile

Activities/Activités	1991	1990
Notice of intention to expropriate/Avis d'intention d'exproprier	30	35
Properties involved in proposed expropriations/ Biens visés par des projets d'expropriation	1 076	1 265
Owners of property involved in proposed expropriations/ Propriétaires visés par des projets d'expropriation	941	1 575
No. of expropriations by Order-in-Council, non-objection, or objection withdrawn/Expropriations réalisées par décret en conseil sans opposition ou après retrait de l'opposition	24	20
No. of expropriations with hearings scheduled or limitation on objection period not yet expired/Expropriations pour lesquelles une audience est prévue ou dont les délais d'opposition ne sont pas encore expirés	3	6
No. of Hearings/Nombre d'audiences	3	4

Insurance Branch

The Insurance Branch supervises and regulates the business of insurance in New Brunswick. This includes all classes of insurance within the definition of property and casualty insurance, life insurance, accident and sickness insurance and marine insurance. The Branch is responsible for the administration of the *Insurance Act*, the *Premium Tax Act* and the *Marine Insurance Act*.

The principal areas of responsibility include:

- licensing and regulating the activities of insurers, agents, brokers, adjusters and appraisers operating in the province;
- direct monitoring of the financial viability of insurers headquartered in New Brunswick through examinations conducted by the Examination of Financial Institutions Branch and contracted auditors;
- collection of premium tax whereby, based on volume of business in the province, life insurers pay a two per cent premium tax and other-than-life insurers pay a three per cent premium tax and insurers writing fire insurance pay a fire marshall tax of one per cent. In addition, the costs of the insurance section of the Public Utilities Board are recovered from all automobile insurers. Also, the Branch collects an assessment from all insurers, based on premium volume, to re-capture the full operating costs of Branch services;
- operation of a consumer and industry inquiry and complaint service which receives approximately 1,000 inquiries a year.

Highlights

- The Branch attained its goal of scheduled examinations and audits of insurers for the fiscal year. The focus of the examinations was on solvency of operations and market potential in delivery of services to consumers.
- Amendments to the *Premium Tax Act* were made creating equality for all insurers in the accident & sickness insurance field.

Direction des assurances

La Direction des assurances surveille et réglemente le secteur des assurances au Nouveau-Brunswick. Ce secteur comprend toutes les catégories d'assurance rentrant dans la définition des assurances IARD, de l'assurance-vie, de l'assurance accident et maladie et de l'assurance maritime. La Direction est chargée de l'application de la *Loi sur les assurances*, de la *Loi de la taxe sur les primes d'assurance* et de la *Loi sur l'assurance maritime*.

Ses principaux domaines de responsabilité sont les suivants :

- Délivrance des licences et réglementation des activités des assureurs, des agents, des courtiers, des experts en sinistres et des évaluateurs qui font affaire dans la province.
- Surveillance directe de la viabilité financière des assureurs dont le siège social est situé au Nouveau-Brunswick au moyen d'examens effectués par la Direction des examens des institutions financières et par des vérificateurs contractuels.
- Perception de la taxe sur les primes d'assurance, payée en fonction du volume d'affaires faites dans la province, à un taux de deux pour cent pour les assureurs-vie et de trois pour cent pour les autres; les assureurs qui souscrivent des assurances-incendie paient également la taxe du prévôt des incendies, qui est de un pour cent. En outre, la Direction perçoit une cotisation de tous les assureurs d'automobiles, pour recouvrer les coûts de la section des assurances de la Commission des entreprises de service public. La Direction perçoit aussi de tous les assureurs une cotisation basée sur leur volume de primes, destinée à couvrir tous ses frais de fonctionnement.
- Service de renseignements et de réception des plaintes offert aux consommateurs et à l'industrie, qui reçoit environ 1 000 demandes de renseignements par an.

Faits saillants

- La Direction a atteint ses objectifs en ce qui concerne les examens et les vérifications des assureurs prévus pour cet exercice. Pour ce qui est des examens, l'accent a porté sur la solvabilité des opérations et le potentiel de marché en matière de prestation de services aux consommateurs.
- Des modifications ont été apportées à la *Loi de la taxe sur les primes d'assurance* en vue de mettre sur le même pied d'égalité tous les assureurs oeuvrant dans le domaine de l'assurance accident et maladie.

- A comprehensive review of marine insurance and environmental pollution coverage was completed resulting in the licensing of new insurers in the Province, fulfilling a market need.

- The Branch worked with other jurisdictions through the Canadian Council of Insurance Regulators on enhancements to compensation plans for consumer protection in the event of an insolvency of an insurer, and updating of studies to enhance legislation to maintain uniformity in the administration of the *Insurance Act.*

- The Branch worked with the Insurance Brokers Association of New Brunswick and the Life Underwriters Association on proposed professional standards for licensing Agents and Brokers.

- The consumer and industry inquiry service was very active responding to requests for information on mass merchandising of insurance products, and auto underwriting activities which have tightened due to deteriorating loss ratios. The homeowner's and commercial fire insurance markets remained stable in the past year which continues to benefit the consumer in availability and price.

- Un examen général de la couverture en matière d'assurance maritime et de pollution environnementale a été effectué. Il a donné lieu à l'octroi de licences à de nouveaux assureurs dans la province, ce qui répond à un besoin du marché.

- La Direction a travaillé avec les autres provinces et les territoires par l'intermédiaire du Conseil canadien des responsables de la réglementation des assurances sur les améliorations à apporter aux régimes d'indemnisation pour la protection des consommateurs en cas d'insolvabilité d'un assureur et sur la mise à jour des études visant à améliorer les mesures législatives pour assurer l'application uniforme de la *Loi sur les assurances.*

- La Direction a travaillé avec l'Association des courtiers d'assurance du Nouveau-Brunswick et avec l'Association des assureurs-vie à un projet de normes professionnelles pour l'octroi de permis aux agents et aux courtiers.

- Le service de renseignements aux consommateurs et à l'industrie a reçu un très grand nombre de demandes de renseignements portant sur la promotion de masse de produits d'assurance et sur le secteur de l'assurance automobile, qui s'est resserré en raison de la détérioration des ratios sinistres. Les consommateurs continuent de bénéficier d'un vaste marché d'assurance-incendie pour les propriétaires occupants et pour les entreprises commerciales, les coûts dans ce secteur étant restés stables au cours du dernier exercice.

Statistical Summary of Insurance Operations*/Tableau statistique - Assurances*

	1991-1992	1990-1991
Licenced Insurers/Assureurs titulaires d'une licence	311	310
Agents, Brokers, Adjusters/Agents, courtiers, experts en sinistres	2 842	2 790
	$	$
Premium Taxes Collected/Taxes sur les primes perçues	17 157 910	15 246 675
Other Revenue/Autres recettes	1 391 521	1 320 085**
Branch Operations Costs/Frais de fonctionnement de la Direction	336 785	348 376

*Detailed information is provided in the individual Annual Report of the Superintendent of Insurance, fiscal year ending March 31, 1992.
*Des renseignements détaillés sont fournis dans le rapport annuel du Surintendant des assurances pour l'exercice terminé le 31 mars 1992.
**Last year's figure was incorrectly reported.
**Le chiffre figurant dans le rapport annuel de l'exercice précédent était inexact.

Rentalsman's Branch

The Rentalman's Branch operates and manages the *Residential Tenancies Act* Program. The Chief Rentalsman in Fredericton and nine others in six regional offices throughout the province provide advice and guidance to landlords and tenants, perform investigations for mediation of disputes and provide educational information to improve relations between landloards and tenants. The Rentalsmen also decide on the disbursement of security deposit monies in cases of dispute.

Highlights

- The number of inquiries and complaints rose from 58,830 in 1990-91 to 62,117 in 1991-92, up seven per cent. As a result of these requests and complaints, 175 notices to comply were issued in this fiscal year. There were 2,949 notices to quit as compared to 2,214 the previous year; 118 eviction orders were issued in 1991-92, up from 88 in 1990-91. Inspections totalled 546.

- As of March 31, 1992, security deposits held by the Rentalsman's Branch numbered 23,610 compared to 20,516 at the previous year-end and totalled $6,276,255 an increase of $862,692 over the 1990-91 total.

- Amendments to *The Residential Tenancies Act* came into force in the spring of 1991 which provide for restitution where a landlord has collected an illegal fee. This provision allows a tenant to recover such funds following a successful prosecution.

- A further amendment clarified the tenant's responsibility for all of the rent for the month in which he was issued a Notice to Quit for failure to fulfil his obligations under the lease.

- The amendments ensure that the rentalsman has jurisdiction to deal with the full amount of the security deposit held in trust despite termination taking place prior to the end of the rental period.

- The amendments also clarified the claim period allowed a landlord following termination of a lease. The claim period will be counted from the

Direction du médiateur des loyers

La Direction du médiateur des loyers est responsable de l'administration des programmes établis en vertu de la *Loi sur la location de locaux d'habitation*. La médiatrice en chef des loyers, à Fredericton, et les neuf médiateurs répartis dans six bureaux régionaux dans toute la province conseillent et guident les propriétaires et les locataires, font des enquêtes en vue de la médiation des litiges et diffusent des renseignements visant à améliorer les rapports entre propriétaires et locataires. Le médiateur des loyers décide aussi de l'attribution des dépôts de garantie en cas de litige.

Faits saillants

- Le nombre de demandes de renseignements et de plaintes est passé de 58 830 en 1990-1991 à 62 117 en 1991-1992, soit une augmentation de 7 p. 100. Ces demandes de renseignements et ces plaintes ont donné lieu à 175 avis d'avoir à se conformer au cours de l'exercice. Il y a eu 2 949 avis de congé, comparativement à 2 214 pour l'exercice précédent; 118 ordres d'expulsion ont été délivrés en 1991-1992, par rapport à 88 en 1990-1991. Au total, 546 inspections ont été effectuées.

- Au 31 mars 1992, la Direction du médiateur des loyers détenait 23 610 dépôts de garantie - comparativement à 20 516 à la fin de l'exercice précédent - pour un total de 6 276 255 $, soit une augmentation de 862 692 $ par rapport au total de l'exercice 1990-1991.

- Des modifications apportées à la *Loi sur la location des locaux d'habitation* sont entrées en vigueur au printemps de 1991 pour permettre la restitution lorsque le propriétaire a perçu un montant illégalement. Cette disposition permettra au locataire de recouvrer ces fonds s'il obtient gain de cause dans une poursuite.

- Une autre modification précise que la responsabilité du locataire s'étend au paiement du loyer pour tout le mois dans lequel on lui a remis un avis de congé pour omission de remplir ses obligations en vertu du bail.

- Les modifications accordent au médiateur des loyers la compétence à l'égard du plein montant du dépôt de garantie détenu en fiducie malgré la résiliation du bail avant la fin de la période de location.

- Ces modifications ont également précisé le délai pendant lequel un propriétaire peut faire valoir une réclamation après la fin d'un bail. Cette période

end of the month interrupted by a tenant breach, rather than from the date of the breach.

- Prosecutions continued under the *Residential Tenancies Act* in relation to landlords who fail to remit security deposits to the Rentalsman. There were also successful prosecutions during 1991-92 for the collection of pad fees by owners of mobile home parks. Investigations continue to be ongoing in relation to both offenses.

- The Rentalsman's Branch continues to represent the Department of Justice on the Interdepartmental Committee on Housing, and has completed its involvement on an interdepartmental committee established to address the mobile home park industry.

Securities Administration Branch

The Securities Administration Branch, located in Saint John, administers the *Security Frauds Prevention Act* (*Securities Act*). The Act sets out the rules under which the securities industry operates in New Brunswick. The Branch is responsible for the registrations of investment dealers and salespersons who distribute to New Brunswick investors securities such as stocks, bonds, mutual funds and scholarship plans. Also regulated are the securities themselves. Before the security can be approved by the Branch for sale, the Act requires disclosure of sufficient and accurate information to enable investors to make knowledgeable decisions. The Branch also investigates public complaints relating to the activities of salespersons. Additionally, with the cooperation of various police agencies, it investigates noncompliance by the industry with the strict requirements of the Act.

Highlights

- With the cooperation of the Public Legal Education and Information Service (PLEIS-NB), the Branch published its first brochure relating to investment fraud.

- A major review of the registration process was completed resulting in recommendations for improvements to be incorporated with new legislation and regulations.

commencerait à courir à la fin du mois interrompu par suite de la violation par le locataire plutôt qu'à compter de la date de la violation.

- Des poursuites continuent d'être engagées au titre de la *Loi sur la location de locaux d'habitation* contre les propriétaires qui ne remettent pas les dépôts de garantie au médiateur des loyers. L'exercice 1991-1992 a été réussi pour ce qui est des poursuites engagées contre les propriétaires de parcs de maisons mobiles qui perçoivent des droits d'assise. Les enquêtes se poursuivent à l'égard des deux genres d'infractions.

- La Direction du médiateur des loyers continue de représenter le ministère de la Justice au sein du Comité interministériel sur le logement; elle a terminé ses travaux au sein du comité interministériel établi pour examiner l'industrie des parcs de maisons mobiles.

Direction de l'administration des valeurs mobilières

La Direction de l'administration des valeurs mobilières, située à Saint John, assure l'application de la *Loi sur la protection contre les fraudes en matière de valeurs* (*Loi sur les valeurs*). La loi énonce les règles qui régissent l'industrie des valeurs au Nouveau-Brunswick. La Direction est responsable de l'enregistrement des courtiers en valeurs et des vendeurs qui distribuent aux investisseurs néo-brunswickois des valeurs telles que des actions, des obligations, des fonds mutuels et des régimes de bourses. Elle réglemente également les valeurs en tant que telles. Avant que la Direction ne puisse approuver une valeur pour la vente, la loi exige la communication de renseignements suffisants et exacts pour permettre aux investisseurs de prendre des décisions éclairées. La Direction enquête également les plaintes du public concernant les activités des vendeurs. Par ailleurs, en collaboration avec divers services de police, la Direction fait enquête dans les situations où l'industrie ne s'est pas conformée aux exigences strictes de la loi.

Faits saillants

- En collaboration avec le Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (SPEIJ-NB), la Direction a publié sa première brochure concernant les investissements frauduleux.

- Un important examen du processus d'enregistrement a été effectué. On a recommandé des améliorations qui seront incorporées dans une nouvelle loi et ses règlements d'application.

- Ongoing visits to industry registrants resulted in a major investigation and administrative action. Several registrants were suspended for improper activity. Additional police contacts were established to supplement continuous compliance activities.

- Radio and television appearances were used to increase public awareness of investigations and fraudulent activities.

- Les visites aux détenteurs de certificat d'enregistrement ont donné lieu à une enquête majeure et à des mesures d'ordre administratif. Plusieurs détenteurs de certificat ont été suspendus en raison d'activités irrégulières. D'autres contacts avec la police ont été établis pour obtenir de l'appui additionnel dans la poursuite des activités d'application de la loi.

- La radio et la télévision ont été utilisées pour sensibiliser davantage le public aux enquêtes de même qu'aux activités frauduleuses.

Comparative Statistical Summary of Securities Administration Branch Operations/
Tableau statistique comparatif - Direction de l'administration des valeurs mobilières

Activities/Activités	1991-1992	1990-1991
Brokers Registered/Courtiers enregistrés	76	64
Salesperson Registered/Vendeurs enregistrés	1 111	698
Security Issuers Certificates Issued/ Certificats délivrés aux émetteurs de valeurs	293	287
*Complaints/investigations pursued/Plaintes/enquêtes menées	31	29
Revenue/Recettes	$ 437 450	$ 377 320

*Although not reported previously, enforcement has become a significant Branch activity and will be reflected in the statistical summary.
*Dans le passé les activités d'application ne figuraient pas dans le rapport. Elles sont cependant devenues une partie importante des activités de la Direction et apparaîtront désormais dans le tableau statistique comparatif.

Administrative Services Division

This Division includes: Departmental Services Branch, Financial Services Branch, Human Resource Services Branch, and Information Systems Branch.

Departmental Services Branch

Responsibilities of the Departmental Services Branch are carried out in three sectional units: Departmental Services, Records Management and Property Management and Facility Planning. Specific responsibilities include inventory management of office furniture and equipment, departmental forms, signs and telephones, monitoring government vehicle usage and maintaining a centralized records system for certain branches within the Department. The Branch is also responsible for planning, coordinating and budgeting the capital improvements program and for office accommodations for the Department.

Highlights

Property Management and Facility Planning

- Renovations of the Bathurst Court House and the building infrastructure addition were completed in January, 1992. Court services staff, the judiciary and the Sheriff's office are now permanently located in the facility. Renovations to the adjoining Regional Centre are presently underway with a completion date scheduled for the fall of 1992. The total cost of the project is approximately 6.5 million dollars.

- The annual program of capital improvements for existing court facilities and office accommodations continued throughout the year. Projects consisted of the completion of a new courtroom and renovations for judges chambers and court administration groups.

Financial Services Branch

The Financial Services Branch provides advice and assistance to departmental managers, maintains operational accounting services and coordinates the budget process. Specific responsibilities range from participating in and providing necessary information for the budget process, to processing expense claims, salary advances and claims under cost sharing agreements. Services include making payments,

Division des services administratifs

Cette division comprend : la Direction des services ministériels, la Direction des services financiers, la Direction du service des ressources humaines et la Direction des systèmes informatiques.

Direction des services ministériels

Les responsabilités de cette direction sont réparties entre trois sections : les Services ministériels, la Gestion des documents et la Gestion des biens et planification des locaux. Ses responsabilités comprennent notamment : la gestion de l'inventaire du mobilier et du matériel de bureau, des formules, des enseignes et des téléphones, le contrôle de l'utilisation des véhicules du gouvernement, la tenue d'un système centralisé d'archives pour certaines directions du Ministère. La Direction est aussi responsable de la planification, de la coordination et de la budgétisation des programmes de construction et de rénovation ainsi que des locaux pour les bureaux du Ministère.

Faits saillants

Gestion des biens et planification des locaux

- Le projet de rénovation et d'agrandissement du palais de justice de Bathurst s'est terminé en janvier 1992. Le personnel des Services aux tribunaux, les juges et le bureau du shérif ont emménagé en permanence dans les locaux. Les travaux de rénovation du centre régional attenant au palais de justice sont en cours et devraient être achevés à l'automne de 1992. Le coût total du projet est d'environ 6,5 millions de dollars.

- Le programme annuel de rénovation des palais de justice et des bureaux s'est poursuivi pendant tout l'exercice. Parmi les projets entrepris, mentionnons l'achèvement d'une nouvelle salle d'audience et la rénovation des cabinets des juges et des bureaux du personnel d'administration des tribunaux.

Direction des services financiers

La Direction des services financiers offre des conseils et de l'aide aux gestionnaires du Ministère, assure des services de comptabilité opérationnelle et coordonne le processus budgétaire. Elle doit, entre autres, participer au processus budgétaire en fournissant les renseignements nécessaires et s'occuper des comptes de frais, des avances de salaire et des sommes réclamées au titre des ententes à frais partagés. Elle

receiving revenues, and maintaining accounting records of the Department of Justice's revenue and trust accounts.

Highlight

- A new budget process was implemented. A complete listing, definition and costing of the Department service was done. The listing served to complete a prioritization of the services of the Department in the budget presentation

Human Resource Services Branch

This Branch assists departmental management in development, implementation and maintenance of a Human Resources Management Plan. Specific responsibilities range from providing advice on management approaches to dealing with recruitment, classification and reclassification, salary and benefits, matters related to labour relations, employee development, employment equity and official languages policy.

Highlight

- During the year information sessions on employee benefits, pay equity and telephone etiquette were delivered by Human Resource Services to Justice employees throughout the Province.

Information Systems Branch

Information systems provides technical advice to Departmental managers on the optimal method of integrating automation in service delivery and administrative support. It coordinates development of all information systems projects, provides technical support for systems used by the Department and acquires the necessary equipment and software. The Department makes extensive use of office automation and administrative systems and depends on several systems to provide information to program managers and aid in service delivery.

Highlights

- The Branch increased its staffing and emphasis on maintenance of existing systems during 1991/92. This included providing support for the Young Offenders Act Information System

effectue les paiements, perçoit les recettes et tient les registres des recettes et des comptes en fiducie du Ministère.

Fait saillant

- Un nouveau processus budgétaire a été mis en oeuvre. Une liste complète des services du Ministère a été dressée. Ceux-ci ont été définis et on en a déterminé le coût. La liste a permis d'établir l'ordre de priorités des services dans la présentation du budget.

Direction du service des ressources humaines

Cette direction aide les gestionnaires du Ministère dans l'élaboration, la mise en oeuvre et le fonctionnement du plan de gestion des ressources humaines. Elle donne des conseils sur les diverses méthodes de gestion et s'occupe des questions de recrutement, de classification, de reclassification, de salaire, d'avantages sociaux, de relations de travail, de perfectionnement des employés, de l'égalité en matière d'emploi et de la Politique des langues officielles.

Fait saillant

- Au cours de l'exercice, la Direction du service des ressources humaines a tenu dans toute la province des séances d'information pour les employés du Ministère. Ces séances ont porté sur les avantages sociaux des employés, l'équité salariale et l'étiquette au téléphone.

Direction des systèmes informatiques

Cette direction fournit des conseils techniques aux gestionnaires du Ministère sur l'optimisation de l'intégration de l'informatique dans la prestation des services et le soutien administratif. Elle coordonne l'élaboration de tous les projets d'informatisation, assure le soutien technique pour tous les systèmes utilisés par le Ministère et s'occupe de l'acquisition du matériel et des logiciels nécessaires. Le Ministère utilise beaucoup la bureautique et les systèmes administratifs, et compte sur plusieurs systèmes pour fournir de l'information aux gestionnaires des programmes et favoriser la prestation des services.

Faits saillants

- Au cours de l'exercice, la Direction a augmenté son personnel et mis plus d'accent sur l'entretien des systèmes existants. Elle a notamment assuré le soutien technique du système informatisé relatif aux

(YOAIS), installed in 10 sites, the Maintenance and Enforcement System (MAES), installed in eight sites, and providing office automation support to more than 200 microcomputer users.

- Information Systems completed implementation of the automated Maintenance and Enforcement System in the remaining two locations of Court of Queen's Bench, Family Division, and made design changes to make the system more efficient.

- Information Systems assisted the Rentalsman's Branch with identification, testing and implementation of improvements to its system.

- The Branch completed the Recruitment and Casual Payroll systems for the Human Resource Services Branch.

jeunes contrevenants, installé dans dix sièges, ainsi que du système d'exécution des ordonnances d'entretien, installé dans huit sièges. En outre, elle a fourni à plus de 200 utilisateurs de micro-ordinateurs une aide en matière de bureautique.

- La Direction a achevé la mise en oeuvre du système informatisé relatif à l'exécution des ordonnances d'entretien aux deux autres sièges de la Division de la famille de la Cour du Banc de la Reine et a apporté des modifications à la conception du système pour le rendre plus efficace.

- La Direction a aidé le bureau du médiateur des loyers à définir, mettre à l'essai et mettre en oeuvre les améliorations qui devaient être apportées à son système informatique.

- La Direction a terminé l'informatisation du service de recrutement et de la feuille paye des employés occasionnels pour la Direction du service des ressources humaines.

Research and Planning Branch

The Research and Planning Branch provides coordination, information, analysis and advice to promote effective and efficient planning, organization, management and delivery of Justice programs and services. Major responsibilities include: strategic and operational planning, program and policy development, federal/ provincial relations, research and statistical analysis, program evaluation, public information and communications.

Highlights

Research and Planning carried out several extensive projects for the Department during 1991-92, namely:

- Presentation and distribution of the new strategic plan for the Department to all employees.
- In consultation with Board of Management, completed a major Quality of Service project to improve services in the Court Services Division.
- Undertook policy development work in the area of legal aid which led to the initiation of a major review of the legal aid program in conjunction with the Law Society of New Brunswick.
- Continued the Department's family violence initiatives, which included: development of a public awareness campaign on woman abuse which was submitted for federal funding under the Family Violence Initiative.
- Participation with the Department of the Solicitor General on the Woman Abuse Statistics project partly funded by the federal government.
- Completed implementation activities for the enhanced Family Support Orders Service.

Communications

- Carried out a number of communications activities to improve public knowledge of the Department and of the services it provides,

Direction de la recherche et de la planification

Cette direction fournit des services de coordination, d'information, d'analyse et de consultation visant à promouvoir l'efficacité de la planification, de l'organisation, de la gestion et de la prestation des programmes et services du Ministère. Ses principales responsabilités comprennent : la planification stratégique et opérationnelle, l'établissement des programmes et des lignes directrices, les relations fédérales-provinciales, la recherche et l'analyse statistique, l'évaluation des programmes, l'information publique et les communications.

Faits saillants

En 1991-1992, la Direction de la recherche et de la planification a mené à bien plusieurs projets importants du Ministère. Elle a notamment :

- présenté et distribué à tous les employés du Ministère le nouveau plan stratégique du Ministère;
- achevé, en consultation avec le Conseil de gestion, un important projet visant à améliorer la qualité des services offerts par la Division des services aux tribunaux;
- élaboré une nouvelle politique en matière d'aide juridique qui a entraîné la mise sur pied d'un important projet d'étude du programme d'aide juridique en collaboration avec le Barreau du Nouveau-Brunswick;
- poursuivi les initiatives entreprises par le Ministère pour lutter contre le problème de violence familiale, notamment un projet de campagne de sensibilisation du public aux mauvais traitements faits aux femmes lequel a été soumis au gouvernement fédéral en vue d'obtenir de l'aide financière dans le cadre de l'Initiative sur la violence familiale;
- participé, avec le ministère du Solliciteur général, au projet de statistiques sur les mauvais traitements faits aux femmes, financé en partie par le gouvernement fédéral;
- terminé les activités de mise en oeuvre pour l'amélioration du Service des ordonnances de soutien familial.

Communications

- entrepris un certain nombre d'activités visant à mieux renseigner la population sur le Ministère et les services qu'il offre; parmi ces activités, mentionnons

namely: production of the Departmental strategic plan for all employees, numerous news releases, all aspects of communications in preparation for the implementation of the enhanced Family Support Orders Service and the coming into force of related amendments to the *Family Services Act*. As well, many communications bulletins were produced to keep staff and major stakeholders informed of the Quality of Service project.

la production du plan stratégique du Ministère destiné à tous les employés, la publication de nombreux communiqués de presse et la coordination des communications en vue de la mise en oeuvre des améliorations apportées au Service des ordonnances de soutien familial et de l'entrée en vigueur des modifications corrélatives à la *Loi sur les services à la famille*. La Direction a également produit de nombreux bulletins d'information pour renseigner le personnel et les principaux intervenants sur l'évolution du projet visant la qualité des services.

APPENDICES

I. STATUTES OF NEW BRUNSWICK UNDER THE JURISDICTION OF THE MINISTER OF JUSTICE AND ATTORNEY GENERAL 1991-92

Absconding Debtors
Age of Majority
Arbitration
Arrest and Examinations
Assignment of Book Debts
Assignment and Preferences
Attorney General
Auctioneers Licence

Bills of Sale
Bulk Sales
Business Corporations

Charter Compliance Acts
Collection Agencies
Commissioners for Taking Affidavits
Companies
Conditional Sales
Conflict of Laws Rules for Trusts
Consumer Bureau
Consumer Product Warranty and Liability
Contributory Negligence
Controverted Elections
Co-operative Associations
Corporations
Corrupt Practices Inquiries
Cost of Credit Disclosure
Court Reporters
Creditors Relief
Credit Unions
Credit Union Federations
Criminal Prosecution Expenses
Crown Debts
Crown Prosecutors

Defamation
Demise of the Crown
Deposit Insurance**
Devolution of Estates
Direct Sellers
Divorce Court

Easements
Entry Warrants
Escheats and Forfeitures
Evidence
Executors and Trustees
Expropriation

Factors and Agents
Fatal Accidents

ANNEXES

I. LOIS DU NOUVEAU-BRUNSWICK RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU MINISTRE DE LA JUSTICE ET PROCUREUR GÉNÉRAL EN 1991-92

Accidents mortels
Actes de vente
Actes d'intrusion
Âge de la majorité
Agences de recouvrement
Agents immobiliers
Aide juridique
Arbitrage
Arbitrage commercial international
Archives publiques
Arrangements préalables de services de pompes funèbres
Arrestations et interrogatoires
Associations coopératives
Assurance-dépôt**
Assurance maritime
Assurances
Aubergistes
Auteurs de délits civils

Biens
Biens de la femme mariée
Biens en déshérence et déchéances
Biens matrimoniaux
Bureau des consommateurs

Caisses d'entraide économique
Caisses populaires
Cautionnements
Cessions de créances comptables
Cessions et préférences
Commissaires à la prestation des serments
Compagnies
Compagnies de fiducie**
Compagnies de prêt et de fiducie*
Compétence des tribunaux fédéraux
Concessions accordées par la Nouvelle-Écosse
Concordance des lois avec la Charte
Conseillers de la Reine et leur préséance
Contestations d'élections
Contrats inexécutables
Corporations
Corporations commerciales
Corporations étrangères résidantes
Cour des divorces
Cour des successions
Cour provinciale
Créances de la Couronne

Débiteurs en fuite
Démarchage

Federal Courts Jurisdiction
Fishermen's Union
Foreign Judgements
Foreign Resident Corporations
Frustrated Contracts

Garnishee
Great Seal
Guardianship of Children

Habeas Corpus

Infirm Persons
Innkeepers
Inquiries
Insurance
International Child Abduction
International Commercial Arbitration
International Sale of Goods
International Trusts*
Interpretation
Interprovincial Subpoena

Judges Disqualification Removal
Judicature
Jury

Landlord and Tenant
Legal Aid
Liens on Goods and Chattels
Limitation of Actions
Limited Partnership
Loan and Trust Companies Act*

Marine Insurance
Marital Property
Married Woman's Property
Mechanics' Lien
Memorials and Executions
Merger of Supreme and County Courts of New Brunswick

Notaries Public
Nova Scotia Grants

Partnership
Partnerships and Business Names Registration
Pension Fund Societies
Postal Services Interruption
Pre-arranged Funeral Services
Premium Tax
Presumption of Death
Probate Court
Proceedings Against the Crown
Property
Protection of Persons Acting Under Statute
Provincial Court
Provincial Offences Procedure
Provincial Offences Procedure for Young Persons

Désintéressement des créanciers
Dévolution des successions
Diffamation
Divulgation du coût du crédit
Droit de rétention de l'entreposeur
Droit de rétention des bûcherons
Droits de rétention sur les biens personnels

Enlèvement international d'enfants
Enquêtes
Enquêtes sur les manoeuvres frauduleuses
Enregistrement des sociétés en nom collectif et des appellations commerciales
Enregistrement des témoignages à l'aide d'appareils d'enregistrement sonore
Exécuteurs testamentaires et fiduciaires
Exécution réciproque des jugements
Exécution réciproque des ordonnances d'entretien
Expropriation
Extraits de jugement et les exécutions

Facteurs et agents
Fédération des caisses d'entraide économique
Fédérations de caisses populaires
Fiduciaires
Fiducies internationales*
Frais de poursuites criminelles
Fusion de la Cour suprême et la Cour de comté du Nouveau-Brunswick

Grand sceau

Habeas corpus

Interprétation
Interruption des services postaux

Jugements étrangers
Jurés

Licences d'encanteurs
Liquidation des compagnies
Location de locaux d'habitation
Lois portant correction de lois

Mandats d'entrée

Négligence contributive
Non-récusation des juges
Notaires

Obligation d'entretien envers la famille du testateur
Organisation judiciaire

Permis des compagnies de fiducie, de construction et de prêts**
Personnes déficientes
Prescription
Présomption de décès

Public Records

Queen's Counsel and Precedence
Quieting of Titles

Real Estate Agents
Reciprocal Enforcement of Judgments
Reciprocal Enforcement of Maintenance Orders
Reciprocal Recognition and Enforcement of Judgments in Civil and Commercial Matters...An Act respecting the Convention Between Canada and the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and Providing for the...
Recording of Evidence by Sound Recording Machine
Regional Savings and Loan Societies
Regional Savings and Loan Societies Federation
Regulations
Removal of Archaic Terminology from the Acts of New Brunswick
Residential Tenancies

Sales of Goods
Sale of Lands Publication
Security Frauds Prevention
Statute of Frauds
Statute Law Amendment
Surety Bonds
Survival of Actions
Survivorship

Testators Family Maintenance
Tortfeasors
Trespass
Trust, Building and Loan Companies Licensing**
Trust Companies**
Trustees

Unconscionable Transactions Relief

Wage-Earners Protection
Warehouse Receipts
Warehouseman's Lien
Wills
Winding-up
Woodsmen's Lien

* Subject to Proclamation
** Subject to Repeal by Loan and Trust Companies Act

Présomptions de survie
Preuve
Preuves littérales
Privilège des constructeurs et des fournisseurs de matériaux
Procédure applicable aux infractions provinciales
Procédure relative aux infractions provinciales applicable aux adolescents
Procédures contre la Couronne
Procureur général
Procureurs de la Couronne
Propriétaires et locataires
Protection contre les fraudes en matière de valeurs
Protection des personnes chargées de l'exécution de la loi
Protection des salariés

Récépissés d'entrepôt
Reconnaissance et exécution réciproques des jugements en matière civile et commerciale, Loi concernant la Convention entre le Canada et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour assurer la...
Redressement des opérations de prêt exorbitantes
Règlements
Règles de conflit de lois en matière de fiducie
Responsabilité et garanties relatives aux produits de consommation

Saisie-arrêt
Servitudes
Sociétés de caisses de retraite
Sociétés en commandite
Sociétés en nom collectif
Sténographes judiciaires
Subpoenae interprovinciaux
Suppression de la terminologie archaïque dans les Lois du Nouveau-Brunswick
Survie des actions en justice

Taxe sur les primes d'assurance
Testaments
Transmission de la Couronne
Tutelle des enfants

Union des pêcheurs

Validation des titres de propriété
Vente de biens-fonds par voie d'annonces
Vente d'objets
Vente internationale de marchandises
Ventes conditionnelles
Ventes en bloc

* Sous réserve de sa proclamation
** Sous réserve de son abrogation par la Loi sur les compagnies de prêt et de fiducie

II. REVENUES AND EXPENDITURES/RECETTES ET DÉPENSES

Source Classification of Ordinary Revenue for the year ended 31 March 1992/ Provenance des recettes au compte ordinaire pour l'exercice terminé le 31 mars 1992

	$ Value/Valeur en $
Taxes on Insurance Premiums/Taxes sur les primes d'assurance	
Other/Autres	
Insurance Premium Tax/Taxe sur les primes d'assurance	17 375 568
Return on Investment/Rendement du capital investi	
Interest and Investment Income/Intérêts et revenus de placements	
Interest on Loans/Intérêts sur prêts	20 000
Other Interest Income/Autres intérêts créditeurs	1 131
Foreign Exchange/Opérations de change	69
Total Return on Investment/Rendement du capital investi	**21 200**
Licences and Permits/Licences et permis	
General/Recettes générales	
Credit Unions and Co-operatives - Incorporation Fees/ Caisses populaires et coopératives - Droits de constitution en corporation	555
Pre-arranged Funeral Licences/ Permis relatifs aux arrangements préalables de services de pompes funèbres	10 000
Security Frauds Prevention/Protection contre les fraudes en matière de valeurs	437 450
Auctioneer Licences/Licences d'encanteurs	6 625
Collection Agencies/Agences de recouvrement	8 050
Commissioner of Oaths - Fees/Commissaire aux serments - Droits	26 705
Corporations - Annual Filing Fees/Corporations - Droits de dépôt annuels	1 253 679
Cost of Credit Disclosure/Divulgation du coût du crédit	68 630
Direct Sellers/Démarcheurs	42 735
Real Estate Agents and Salesmen - Licences/Agents et vendeurs immobiliers - Permis	89 510
Insurance Agents - Licences - Life/Agents d'assurance-vie - Licences	70 200
Insurance Agents - Licences - Other than Life/Autres agents d'assurance - Licences	88 233
Corporations - Letters Patent/Corporations - Lettres patentes	798 532
Credit Unions - Assessment/Caisses populaires - Évaluations	291 749
Total Licences and Permits/Total des licences et permis	**3 192 653**
Sale of Goods and Services/Ventes de biens et services	
General/Recettes générales	
Name Search - Fees/Recherche de noms - Droits	117 542
Certified Copies - Fees/Copies conformes - Droits	33 650
Insurance Companies - *Insurance Act* Costs/ Compagnies d'assurance - Dépenses relatives à la *Loi sur les assurances*	336 645
Insurance Companies - Public Utilities Board Costs/ Compagnies d'assurance - Coûts de la Commission des entreprises de service public	282 768
Divorce Court - Fees/Cour de divorce - Droits	176 800
Probate Court - Fees/Cour des successions - Droits	526 913
Court Reporters - Fees/Sténographes judiciaires - Droits	229 424
Court Administration - Legal Forms, Judgements/ Administration judiciaire - Formules juridiques, jugements	108 282
Judicial District Offices - Fees/Sièges des circonscriptions judiciaires - Droits	835 593
Total Sale of Goods and Services/Total des ventes de biens et services	**2 647 617**

Fines and Penalities/Amendes et peines pécuniaires	
Liquor Control Act - Fines/*Loi sur la réglementation des alcools* - Amendes	129 925
Provincial Court - Fines - Criminal Code/ Cour provinciale - Amendes - Code criminel	1 282 576
Provincial Court - Fines - Provincial Statutes & Municipal Bylaws/ Cour provinciale - Amendes - Lois provinciales et arrêtés municipaux	136 700
Judicial District Offices - Fines/Sièges des circonscriptions judiciaires - Amendes	5 029
Court Costs - Recoveries/Frais judiciaires - Recouvrements	3 407
Bail Forfeitures/Confiscations de cautionnements judiciaires	5 712
Seizure of Gambling Devices/Saisie de matériel de jeu	1 145
Total Fines and Penalties/Total des amendes et des peines pécuniaires	**1 564 494**
Miscellaneous/Recettes diverses	
Government Assigned Vehicles - Recoveries/Véhicules gouvernementaux - Recouvrements	328
Prior Years Expenditure Recoveries/Recouvrements des dépenses des années antérieures	461
Other Miscellaneous Revenue/Autres recettes diverses	8 398
Total Miscellaneous/Total des recettes diverses	**9 187**
Conditional Grants - Canada/Subventions conditionnelles - Canada	
General Government Services/Services du Gouvernement général	
Federal Court/Cour fédérale	16 195
Legal Aid/Aide juridique	892 136
Total General Government Services/Total des services du Gouvernement général	**908 331**
Welfare/Bien-être social	
Canada Assistance Plan - Civil Legal Aid/ Régime d'assistance publique du Canada - Aide juridique en matière civile	110 926
Canada Assistance Plan - Management Services Régime d'assistance publique du Canada - Services de gestion	13 677
Total Welfare/Total des recettes du Bien-être social	**124 603**
Other/Autres recettes	
Official Languages Policy/Politique des langues officielles	174 490
Other Conditional Grants/Autres subventions conditionnelles	(48 499)
Total Other/Total des autres recettes	**125 991**
Total Conditional Grants - Canada/Total des subventions conditionnelles - Canada	**1 158 925**
Total Department Revenue/Recettes totales du Ministère	**25 969 644**

Object Classification of Ordinary Expenditure for the year ended 31 March 1992/
Classification par articles de dépense au compte ordinaire pour l'exercice terminé le 31 mars 1992

	Total Expenditure/ Dépenses totales $	Administrative Services/ Services administratifs $	Attorney General/ Procureur général $	Court Services/ Services aux tribunaux $	Justice Services/ Services à la justice $
Personnel Services/Services du personnel					
Civil Service Payroll/Feuille de paye des employés de la fonction publique	15 675 452	1 475 835	5 487 492	6 911 652	1 800 473
Casual Payroll/Feuille de paye des employés occasionnels	539 197	28 388	96 274	323 977	90 558
Employer's Contribution/Contributions de l'employeur	522 248	51 869	175 588	216 367	78 424
Other Employer Costs/Autres dépenses de l'employeur	124 489	4 036	73 765	40 561	6 127
Workers' Compensation Board payments/ Cotisations à la Commission des accidents du travail	505	0	0	0	505
Total Personnel Services/Total des services du personnel	**16 861 891**	**1 560 128**	**5 833 119**	**7 492 557**	**1 976 087**
Other Services/Autres Services					
Advertising/Publicité	6 325	2 031	1 530	436	2 328
Fees & Commissions/Droits et commissions	461 043	0	124 696	336 347	0
Freight, Express/Fret, messageries	2 790	518	37	2 016	219
Insurance & Bonding/Assurance et cautionnement	525	0	525	0	0
Laundry Service/Services de blanchissage	2 069	0	805	1 264	0
Travel expenses - Minister/Frais de déplacement - Ministre	19 751	19 751	0	0	0
Other Services/Autres services	105 051	11 504	9 787	21 047	62 713
Police & Security Services/Services de police et de sécurité	12 679	0	8 714	3 965	0
Inspection Service/Services d'inspection	61 810	7 265	19 124	27 534	7 887
Transportation & Storage Charges/Frais de transport et d'entreposage	10 065	0	10 065	0	0
Postage/Frais de poste	230 394	(55)	8 603	167 543	54 303
Data Processing/Services informatiques	418 364	9 880	10 353	349 748	48 383
Professional Services/Services professionnels	971 754	47 852	378 428	506 244	39 230
Other Manpower Services/Autres services de main-d'oeuvre	2 168	2 143	0	25	0
Printing & Copying/Services d'imprimerie et de polycopie	44 113	5 891	12 698	8 518	17 006
Rentals/Locations	154 643	58 616	31 366	49 337	15 324
Repair Services/Services de réparation	225 797	3 282	6 061	208 237	8 217
Telephones & Telex/Téléphones et télécopieurs	382 123	39 608	92 655	181 661	68 199
Travel Expenses/Frais de déplacement	663 982	45 306	207 185	358 204	53 287
Total Other Services/Total des autres services	**3 775 446**	**253 592**	**922 632**	**2 222 126**	**377 096**

Materials and Supplies/Matériel et fournitures					
Subscriptions/Abonnements	280 061	3 163	145 919	123 215	7 764
Clothing/Vêtements	7 280	1 225	3 790	2 265	0
Educational Supplies/Matériel didactique	2 127	2 127	0	0	0
Food/Nourriture	624	265	35	266	58
Other Supplies/Autres fournitures	9 476	2 075	607	4 949	1 845
Stationery & Office Supplies/Papeterie et fournitures de bureau	273 867	21 283	43 981	175 876	32 727
Computer Supplies/Fournitures pour ordinateurs	12 006	1 595	1 579	3 608	5 224
Structural Supplies/Matériaux de construction	347	244	69	0	34
Total Material and Supplies/Total du matériel et des fournitures	**585 788**	**31 977**	**195 980**	**310 179**	**47 652**
Property and Equipment/Biens et matériel					
Office Furniture/Meubles de bureau	160 761	12 597	29 065	112 517	6 582
Data Processing Equipment/Matériel informatique	355 576	27 232	41 344	278 885	8 115
Total Property and Equipment/Total des biens et du matériel	**516 337**	**39 829**	**70 409**	**391 402**	**14 697**
Grants/Subventions					
Grants to Non-Profit Organizations/ Subventions à des organismes sans but lucratif	3 610 725	2 000	3 605 725	3 000	0
Debt and Other Charges/Frais de la dette et autres					
Bad Debts Expense/Mauvaises créances	2 452	4	0	862	1 586
Total Department Expenditure/Dépenses totales du Ministère	**25 352 639**	**1 887 530**	**10 627 865**	**10 420 126**	**2 417 118**

III. Explanation of Variance Fiscal Year 1991-1992/Explications des écarts pour l'exercice 1991-1992

Expenditure/Dépenses

Program/ Programme	Original Budget/ Budget initial $	Appropriation Transfers/ Transfert de crédits $	Authorized Expenditure Level/ Dépenses autorisées $	Actual Expended/ Dépenses réelles $	Variance (Over) Under/ Écart (Déficit) Excédent $
Administrative Services/ Services administratifs	1 895 500	20 500	1 916 000	1 887 530	28 470
Attorney General/ Procureur général	8 964 000	1 207 500	10 171 500	10 627 865	(456 365)
Court Services/ Services aux tribunaux	10 404 200	55 690	10 459 890	10 420 126	39 764
Justice Services/ Services à la justice	2 535 500	9 500	2 545 000	2 417 118	127 882
Total	**23 799 200**	**1 293 190**	**25 092 390**	**25 352 639**	**(260 249)**

Variances are due to the following/Les écarts s'expliquent par les facteurs suivants :

Attorney General: a) Increase in cost of legal aid. Special warrant obtained in the amount of $1,200,000. b) Cost of prosecution of special criminal cases./Procureur général : a) Augmentation du coût de l'aide juridique. Mandat spécial obtenu pour la somme de 1 200 000 $. b) Coût de la poursuite de causes criminelles spéciales.

Justice Services: Under-expenditure due to restraints with regard to delays in filling vacant positions, purchases of supplies and equipment and restrictions on travel./Services à la justice : Sommes non dépensées par suite du retard de l'embauche et des achats de fournitures et de matériel ainsi que d'une réduction des frais de déplacement.

Revenue/Recettes

Description	Budget/Budget $	Actual/ Réel $	Variance (Over) Under/ Écart (Déficit) Excédent $
Insurance Premimum Tax/Taxe sur les primes d'assurance	17 500 000	17 375 568	124 432
Under budget due to refunding of overpayments./ Économie résultant des méthodes de remboursement des paiements en trop.			
Provincial Court Fines-Criminal Code/Amendes - Cour provinciale - Code criminel	1 350 000	1 282 576	67 424
Variance due to increase in criminal activity and judicial discretion in the imposing of fines./L'écart s'explique par l'augmentation de l'activité criminelle et le pouvoir discrétionnaire des juges en matière d'application des amendes.			
Legal Aid/Aide juridique	1 350 000	892 136	457 864
Federal contribution is based on actual expenditures as well as average expenditure of other provinces according to the formula outlined in the federal/provincial agreement. Variance is due to prior year's adjustment/La contribution fédérale est basée sur les dépenses réelles et sur les dépenses moyennes des autres provinces, établies selon la formule énoncée dans l'accord fédéral-provincial. L'écart est dû au rajustement de l'exercice précédent.			
Official Language Policy Implementation/Mise en oeuvre de la Politique des langues officielles	300 000	174 490	125 510
Variance due to decrease in federal funding./Le déficit résulte d'une diminution de la subvention fédérale.			
Special Warrant/Mandat spécial			
Attorney General/Procureur général	456 365		
Special warrant required due to increased cost of legal aid and the cost of prosecuting special criminal cases./ Mandat spécial requis pour faire face à l'augmentation du coût de l'aide juridique et au coût de la poursuite de causes criminelles spéciales.			